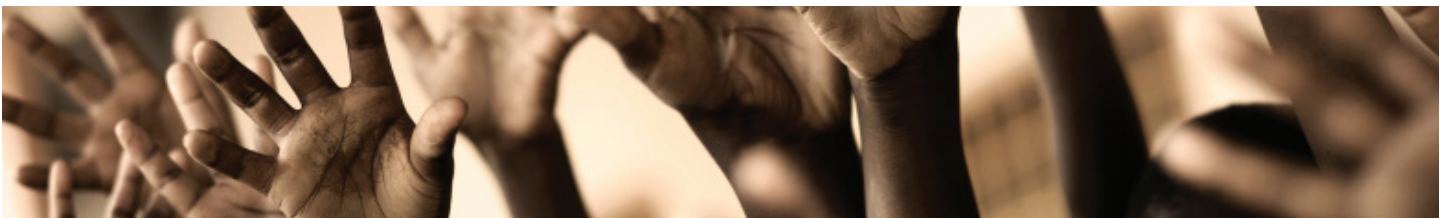


working paper
2013-13

**Microcrédit, pauvreté et autonomisation
des femmes au Bénin**

**Dieudonné Bleossi Dahoun
Olivier Manlan
Cosme Vodonou
Saint-Martin Mongan
Damien Mededji
Janvier P. Alofa**

October 2013



partnership for
economic
policy

pep



Microcrédit, pauvreté et autonomisation des femmes au Bénin

Résumé

Cette étude apprécie l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes chefs de ménages au Bénin à partir de la méthode des groupes appariés, inspirée des travaux de Rosenbaum & Rubin [1983], Rubin [2006] et Abadie & Imbens [2006]. A cet effet et au regard des données disponibles (EMICoV 2010), quatre principales dimensions d'autonomisation ont été retenues, à savoir : (i) alphabétisme et niveau d'instruction, (ii) responsabilités sociales et conditions de vie, (iii) participation et droits politiques et (iv) participation et droits culturels. Les résultats obtenus suggèrent globalement un impact positif et significatif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bénin, en particulier les pauvres. Cet impact global est l'expression de l'effet significatif du microcrédit sur les dimensions « responsabilités sociales et condition des vie » et « participation et droits culturels » de l'autonomisation. Ainsi, en permettant aux femmes d'être économiquement actives, le microcrédit leur permet d'avoir des possibilités de s'informer et de constituer notamment des actifs physiques qui leur permet d'acquérir plus d'influence dans la communauté.

JEL Codes: C52; H32; D12

Keywords: Revenu des Ménages - Autonomisation des femmes - Impact de la politique de Microcrédit - Pauvreté - Responsabilités sociales et conditions de vie - Méthode des groupes appariés

Authors

Dieudonne Bleossi DAHOUN

Statisticien Economiste
dbdahoun@yahoo.fr

Olivier MANLAN

Economiste PNUD
olivier.malan@undp.org

Janvier P. ALOFA

Economiste PNUD
janvier.alofa@undp.org

Cosme VODONOU

Statisticien INSAE
vodounoc@yahoo.fr

Damien MEDEDJI

Economiste INSAE
dam_mededji@yahoo.fr

Saint-Martin MONGAN

Economiste INSAE
martin_mongan@yahoo.fr

Remerciements

Ces travaux ont été réalisés grâce à l'appui financier et scientifique du Partenariat pour les Politiques économiques (PEP, www.pep-net.org), qui est financé par le Département pour le Développement International (DFID) du Royaume Uni (ou UK Aid) et le gouvernement du Canada à travers le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)

Note des Auteurs

Ce papier est un extrait de l'étude globale « Politique sociale et autonomisation de la femme au Bénin : cas du Programme de Microcrédit au plus pauvre (MCP) » ayant fait l'objet d'un projet conjoint signé en décembre 2010, entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Le papier a bénéficié de l'expertise et de l'appui technique d'une équipe du réseau PEP de l'Université LAVAL.

Les auteurs tiennent à saluer la participation active de Madame Odile ATTANASSO et Messieurs Innocent LOKOSSOU et Aristide MEDENOU. Ils saluent, par ailleurs, la contribution de l'équipe de l'Unité des Politiques et Stratégies du PNUD-Bénin, notamment Mesdames Iris MACCULI, Sonia BOUEYE, Marie HEUTS ainsi que la qualité des conseils de Monsieur El Hadji FALL.

Table des matières

I.	Introduction	p.1
II.	Microcrédit et autonomisation de la femme	p.3
	2.1. Cadre conceptuel de l'autonomisation de la femme	
	2.2. Rôle du microcrédit dans l'autonomisation des femmes: Une revue de la littérature	
III.	Cadre méthodologique	p.15
	3.1. Méthodologie	
	3.2. Données	
	3.3. Dimensions d'autonomisation et indicateurs retenus	
	3.4. Indices d'autonomisation	
IV.	Analyse des résultats	p.20
	4.1. Typologie des bénéficiaires du Microcrédit	
	4.2. Analyse de la répartition des indicateurs des dimensions d'autonomisation selon l'accès au microcrédit	
	4.3. Interrelations entre les quatre dimensions d'autonomisation	
	4.4. Accès au microcrédit et autonomisation des femmes au Bénin	
	4.5. Analyse de la distribution de l'indice de l'autonomisation selon les caractéristiques socio-économiques et géographiques des femmes	
V.	Conclusion	p.30
	Références Bibliographiques	p.32
	Annexes	p.35

Sigles et abréviations

AIMS	Assessing the Impact of Microenterprise Services
BRAC	Bangladesh Rural Advancement Committee
BRDB RD-12	Bangladesh Rural Development Board (Rural Development 12 Project)
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
Franc CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GDI (en anglais)	Gender-related Development Index
ISDH (en français)	Indicateur Sexospécifique de Développement Humain
GEM (en anglais)	Gender Empowerment Measure
IPF (en français)	Indicateur de la Participation des Femmes
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
IKM	Impact Knowledge Management
IMF	Institution de Microfinance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCPP	Microcrédit aux Plus Pauvres
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIX	Microfinance Information Exchange
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PADME	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises
PAPME	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RÉNAB	Réseau National des Bénéficiaires du programme MCPP
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le Développement International)

I. Introduction

L'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh a suscité l'intérêt de la communauté internationale sur le microcrédit, au regard notamment de son impact potentiel sur la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Depuis lors, les sommets internationaux consacrés au microcrédit se sont multipliés, particulièrement à partir de 1997, invitant les parties prenantes, dont les responsables politiques au plus haut niveau, les institutions économiques et financières, à une meilleure implication dans l'industrie de la microfinance (Guérin, 2000b). Dans la même dynamique, l'ONU proclamera 2005, année internationale du microcrédit, considéré comme un outil majeur pour faciliter la réalisation des OMD. De ce fait, de nombreux programmes de microcrédit, ou de manière générale de microfinance, vont se développer, ciblant les couches les plus défavorisées, composées en majorité de femmes.

Le document de projet de l'année internationale du microcrédit 2005 précise qu'à l'époque, les demandes de microcrédit qui restaient à pourvoir concernaient environ 400 à 500 millions de personnes pauvres ou à faible revenu dans le monde. Au Bénin en particulier, l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) conduite en 2006 indiquait que seulement 8,0% des ménages avaient accès au crédit, toutes sources de financement confondues. A peine 3,4% des ménages avaient accès au microcrédit et 0,3% au crédit bancaire. Les parents, amis et voisins constituaient ainsi la principale source de financement. Pourtant, les informations collectées au cours de l'EMICoV 2006 ont mis en évidence un impact significatif du microcrédit sur la réduction de la pauvreté. Les résultats des analyses ont notamment montré que l'accès des ménages au microcrédit a globalement contribué à réduire l'incidence de la pauvreté monétaire de 12,0% (22,3% dans les ménages dirigés par les femmes et de 9,0% dans les ménages dirigés par les hommes) et celle de la pauvreté non monétaire de 6,4% (dont 2,5% pour les femmes et 7,6% pour les hommes) [INSAE, 2007].

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics Béninois ont lancé, en février 2007, le Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (MCPPE), un programme spécifique visant l'autonomisation des plus pauvres, singulièrement des femmes. Cette initiative s'inscrit dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté [SCR 2011-2015] qui met l'accent sur le renforcement de la politique de microcrédit en vue de permettre l'accès des pauvres au crédit, en l'occurrence les femmes, dans la perspective de l'atteinte des OMD. Plus précisément, l'orientation du microcrédit vers les femmes poursuit de nombreux objectifs, parmi lesquels l'augmentation de leurs revenus, leur autonomie financière, la stabilisation et la professionnalisation de leur activité entrepreneuriale, l'amélioration de leur statut au sein de la famille, le renforcement de l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, ou encore de leurs capacités d'auto-organisation et de revendication [Guérin, 2002a].

Cette importance croissante du microcrédit dans la stratégie nationale de développement amène à s'interroger sur sa contribution réelle à l'autonomisation des femmes au Bénin. Deux études se

sont penchées sur la question. La première a été conduite dans le cadre du projet pilote IKM (Impact Knowledge Management) de PlaNet Finance, entre avril et juin 2000, avec la collaboration de trois IMF, en l'occurrence PADME, FINADEV et FENACREP [Matul, 2000]. La seconde, plus récente, a été réalisée à l'initiative du Ministère en charge de la microfinance [2011] et a porté sur l'analyse de l'impact du programme MCPP sur l'autonomisation des femmes bénéficiaires. Ces deux études ont conclu à un impact positif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bénin. Le microcrédit contribuerait, entre autres, à une plus grande participation des femmes bénéficiaires aux activités de la communauté et renforcerait leur pouvoir de décision.

Ces études présentent toutefois quelques spécificités qui suggèrent de relativiser leurs résultats, au regard notamment de leur portée et de l'approche méthodologique adoptée. En termes de portée, elles se sont concentrées, la première, sur des programmes privés, et la seconde sur un programme public, alors qu'il y a lieu d'examiner la question dans un cadre plus global et plus transversal. En outre, les analyses ont porté sur un nombre limité de dimensions de l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, les dimensions couvertes varient d'une étude à l'autre, ce qui ne facilite pas la conciliation des résultats et leur exploitation pour des décisions de politique économique. En terme d'approche méthodologique, l'étude de Matul [2000] repose sur la méthodologie AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Services), sujette à la critique de Karlan [2001] sur la persistance des biais liés à la technique de sélection du groupe de contrôle, qui consiste à choisir des nouveaux clients et à les comparer aux « vétérans », sans tenir compte des abandons. Quant à la seconde étude sur le MCPP, elle s'est limitée uniquement à l'analyse de l'évolution du profil des bénéficiaires, sans recourir à un contrefactuel.

Le présent article se propose d'approfondir l'analyse de la contribution de la microfinance à l'autonomisation des femmes au Bénin, dans un cadre plus global et à travers une approche méthodologique plus appropriée. A cet effet, il retient quatre dimensions d'autonomisation des femmes, qui paraissent essentielles dans le contexte du Bénin et qui prennent en compte l'ensemble des dimensions considérées par les études précédentes, en l'occurrence (i) l'alphabétisme et le niveau d'instruction, (ii) les responsabilités sociales et les conditions de vie, (iii) la participation et les droits politiques, et (iv) la participation et les droits culturels. Du point de vue méthodologique, l'article s'inspire des travaux de Rosenbaum & Rubin [1983], Rubin [2006] et Abadie & Imbens [2006] pour l'appariement des groupes.

La suite de l'article s'articule autour de trois parties. La première partie présente le cadre conceptuel de l'autonomisation de la femme, du microcrédit et la revue de la littérature sur les relations entre le microcrédit et l'autonomisation de la femme. La deuxième partie traite de l'approche méthodologique retenue. Enfin, la troisième partie examine les résultats empiriques obtenus.

II Microcrédit et autonomisation de la femme

2.1. Cadre conceptuel de l'autonomisation de la femme

Dans la littérature, il existe une grande diversité de termes utilisés pour appréhender l'autonomisation de la femme. D'ailleurs, il n'est pas toujours clair si les termes comme « émancipation de la femme », « autonomisation des femmes », « égalité des sexes », etc., se réfèrent au même concept, d'où l'importance de la compréhension de ce concept pour la suite de l'analyse.

2.1.1. Concept de l'autonomisation de la femme

Il existe une multitude de définitions du concept d'autonomisation provenant d'auteurs différents (Keller & Mbewewe [1991], Batliwala [1994], PNUD [1995, 2010], Kabeer [1999a, 1999b, 2001b], Malhotra et al. [2002], Alsop & Heinsohn [2005], Banque Mondiale [2005], Ibrahim & Alkire [2007],...). Ces définitions présentent toutefois de grandes similitudes.

Comme le montrent les travaux de Malhotra et al. [2002] et Ibrahim & Alkire [2007], malgré la multiplicité des terminologies utilisées, quelques mots-clés ou notions ressortent et permettent de définir le concept d'autonomisation de la femme. Ces mots sont : « options », « choix », « contrôle », « pouvoir », « agence », « libération », « participation », « mobilisation », « auto-direction », « auto-détermination » et « confiance en soi ».

Une définition qui tient compte des aspects communs des autres définitions est celle proposée par Kabeer [2001b] selon laquelle l'autonomisation est « l'expansion de la capacité des individus à opérer des choix stratégiques de vie dans un contexte où cette capacité leur était précédemment refusée ». Cette définition est particulièrement intéressante parce qu'elle contient les deux éléments essentiels du concept d'autonomisation qui aident à le distinguer des autres similaires. Il s'agit de (i) la notion de « processus » ou changement d'un état à un autre, d'une condition à une autre, et de (ii) la notion d'agence qui traduit le fait que les femmes elles-mêmes doivent être des acteurs importants dans le processus de changement décrit. Une intervention ne sera donc considérée comme faisant partie du processus d'autonomisation de la femme que si elle implique celle-ci comme agent du changement plutôt qu'une simple bénéficiaire.

L'autonomisation se réfère donc à la capacité de prendre des décisions et d'affecter des résultats d'importance pour soi-même et pour sa famille. Le concept insiste ainsi sur le contrôle sur sa propre vie et sur les ressources, pour opérer les choix jugés nécessaires ou stratégiques.

2.1.2. Composantes de l'autonomisation de la femme

La compréhension de Kabeer [2001b] du « choix », comprend trois composantes interdépendantes : « les ressources » qui créent les conditions dans lesquelles le choix est opéré,

« l'agence » qui se rapporte au processus par lequel le choix est fait et « les résultats » qui sont les aboutissements des choix.

Parmi ces trois composantes, certains auteurs considèrent que « les ressources » et « les résultats » ne constituent pas une autonomisation en tant que telle (Malhotra et al. [2002]). De leur point de vue, « les ressources » ne devraient pas être considérées comme une autonomisation mais plutôt comme un catalyseur de l'autonomisation. Elles créent les conditions sous lesquelles l'autonomisation peut devenir une réalité. Il serait donc plus judicieux de considérer les ressources comme un facteur susceptible d'impulser le processus d'autonomisation plutôt qu'une autonomisation en soi. De même, « les résultats » ne sont pas une autonomisation en tant que telle, mais peuvent être considérés comme la résultante de l'autonomisation.

Dès lors, la deuxième composante, « l'agence » se trouve être au cœur de plusieurs conceptualisations comme élément principal de l'autonomisation (Malhotra et al. [2002], Alsop & Heinsohn [2005]). En effet, l'agence appréhende la capacité des individus de formuler des choix stratégiques et de contrôler les ressources et les décisions qui affectent les résultats importants de leur vie. Au niveau macro, l'accent est mis sur la participation ou l'inclusion sociale. Au niveau micro, les femmes prises individuellement doivent être les agents de leur propre changement de conditions de vie.

Toutefois, le fait de considérer « l'agence » comme l'élément central de l'autonomisation ne veut pas dire que l'autonomisation relève de la seule responsabilité des femmes (Malhotra et al. [2002]). L'environnement institutionnel est très important dans le processus d'autonomisation de la femme (Banque Mondiale [2002, 2005], Alsop & Heinsohn [2005], Samman & Santos [2009]), dans la mesure où l'environnement formel ou informel dans lequel les choix sont opérés, détermine la structure d'opportunité ou encore le degré d'ouverture dont bénéficient réellement les femmes pour saisir les opportunités et utiliser les services.

2.1.3. Dimensions de l'autonomisation de la femme

L'autonomisation de la femme couvre plusieurs dimensions. Elle est d'autant plus complexe à cerner qu'elle peut être effective dans une dimension pendant qu'elle ne l'est pas dans une autre (Kishor [1995, 2000b], Hashemi et al. [1996], Malhotra & Mather [1997], Beegle et al. [2001]). Cette complexité à cerner l'autonomisation tient également à son caractère contextuel, et pourrait être mise en relation avec le phénomène d'inégalité des genres, étant entendu que les hommes et les femmes sont typiquement inégaux sur différents aspects, et que la nature ou l'étendue de leurs différences peuvent varier d'un domaine à un autre (Mason [1986]).

Nonobstant ces difficultés, il s'observe ces dernières années une forme de convergence vers un certain nombre de domaines fondamentaux à travers lesquels l'autonomisation de la femme peut s'exercer. Malhotra et al. [2002] ont ainsi proposé une synthèse qui révèle que les domaines à

travers lesquels les besoins des femmes s'expriment généralement sont les domaines¹ économiques, socio-culturels, familial/interpersonnel, légaux, politiques et psychologiques [Cf. annexe 1]. Ces domaines sont assez larges et à l'intérieur de chacun d'eux, il existe des sous-domaines au niveau desquels l'autonomisation de la femme devrait se réaliser.

2.2. Rôle du microcrédit dans l'autonomisation des femmes : une revue de la littérature

Préalablement à l'analyse des canaux ou des mécanismes théoriques et empiriques par lesquels le microcrédit contribue à l'autonomisation des femmes, sans doute convient-il de s'attarder quelque peu sur le concept de microcrédit et ses principales caractéristiques.

2.2.1. Concept de microcrédit

Le microcrédit est un crédit à court terme de faible montant, consenti généralement à des personnes pauvres, pour les aider à conduire des activités² productives ou génératrices de revenus. Cette définition classique, qui s'inspire de celle fournie sur le site du portail de la microfinance, met en relief quatre caractéristiques essentielles du microcrédit, en rapport avec le montant, la durée, la cible et le coût.

S'agissant du *montant*, le microcrédit signifie littéralement « crédit de petit montant ». Il porte donc sur des montants modestes. Au Bénin, dans le cadre du programme MCPP, les crédits accordés n'excèdent pas 50.000 francs CFA (approximativement 100 \$ US) alors qu'ils s'élèvent en moyenne à 103.050³ francs CFA pour les autres IMF (MEF & MDAEP, 2011). Ailleurs, les crédits peuvent toutefois atteindre des montants plus importants, de l'ordre de 5.000.000 francs CFA (approximativement 10.000 \$ US) (Matul [2000]).

En ce qui concerne la *durée*, le microcrédit porte sur le court terme. Il est généralement mis en place pour des maturités infra annuelles, au regard des spécificités de la clientèle *cible* constituée de personnes à très faibles revenus, qui de fait, sont exclues des services financiers formels parce que dépourvues des garanties matérielles requises. A ce propos, il y a lieu d'indiquer que la clientèle cible, quand bien même elle est pauvre, doit justifier d'un revenu ou être disposée à mener une activité génératrice de revenu, d'autant que le microcrédit n'est pas gratuit.

En effet, le microcrédit n'est pas un acte de charité. Il a un *coût* que le bénéficiaire doit pouvoir honorer. A défaut, sa situation pourrait s'aggraver dans la mesure où il se verrait dans l'obligation de désépargner pour rembourser ou de se surendetter. En cas de défaillance définitive, c'est la viabilité de l'organisme prêteur qui pourrait être mise à mal. Faute d'avoir pris en compte cette

¹ Il importe de préciser que ces domaines ne sont pas figés pour la simple raison que le concept d'autonomisation de la femme est relatif et dépend du contexte.

² Il n'est pas dit que le microcrédit sert exclusivement à financer une activité génératrice de revenu, il peut également contribuer à couvrir les besoins courants des bénéficiaires, mais à titre marginal.

³ Le Rapport du deuxième recensement des IMF en activité au Bénin indique qu'en 2010, le montant total des crédits octroyés totalise 152,0 milliards de francs CFA, pour 1.475.000 clients, soit 103.050 francs CFA.

exigence, de nombreux programmes de microcrédit au profit des victimes de catastrophes naturelles, de réfugiés, de nouveaux diplômés et des chômeurs, appuyés par les gouvernements et les agences de développement, se sont soldés par des échecs.

Au niveau de la clientèle, dans la mesure où les programmes de microcrédit profitent généralement aux plus pauvres et que les femmes sont globalement plus touchées par la pauvreté, il vient naturellement que la clientèle des IMF est constituée, en majorité de femmes et bon nombre des programmes de microcrédit ciblent spécifiquement les femmes. Le récent rapport conjoint du "Microfinance Information Exchange (MIX)" et du "Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP)" [Latortue & Linthorst, 2011] sur l'analyse du secteur de la microfinance en Afrique Subsaharienne indique ainsi que les femmes représentent 62,0% de la clientèle des IMF installées dans la zone. Dans le cas spécifique de l'Afrique Occidentale, la part de la clientèle féminine s'élève à 70,2%. L'enquête conduite par ces deux organisations montre également que l'autonomisation des femmes figure au titre des principaux objectifs que poursuivent les IMF en activité en Afrique Subsaharienne. La majorité, 76% des IMF consultées, offre un service pour renforcer l'autonomie des femmes à travers des formations à une activité commerciale ou professionnelle, des formations aux droits de la femme et des services aux femmes victimes de violence.

Cette tendance à la féminisation de la clientèle et au renforcement des capacités des femmes observée au niveau des programmes de microcrédit, ou plus généralement des programmes de microfinance, leur confère un grand attrait auprès de la communauté internationale qui s'emploie à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme. Dès lors, les programmes et projets de microcrédit lancés dans de nombreux pays revêtent des enjeux stratégiques majeurs pour les différentes parties prenantes. Dans ces conditions, l'identification des canaux par lesquels le microcrédit contribue réellement à l'autonomisation de la femme et l'analyse des mécanismes sous-jacents sont de la plus grande importance.

2.2.2. Relations entre microcrédit et autonomisation de la femme

La thématique des relations entre le microcrédit⁴ et l'autonomisation de la femme a fait l'objet d'une littérature abondante.

Théoriquement, et toutes choses égales par ailleurs, le microcrédit devrait favoriser l'autonomisation des femmes à travers les mécanismes suivants (Mayoux [1997, 2000, 2002, 2005], Cheston & Kuhn [2002], Fonds International de Développement Agricole [2009]) :

Au plan économique, le microcrédit permet aux femmes, porteuses de projets mais qui n'arrivent pas à les concrétiser, faute de ressources, de pouvoir enfin les mettre en œuvre. Elles deviennent ainsi économiquement actives. Pour d'autres femmes, déjà actives économiquement, le

⁴ Pour être plus précis, la plupart des études portent plutôt sur les relations entre la microfinance et l'autonomisation des femmes. Elles ne se limitent pas au microcrédit, mais incluent également les services de formation et d'encadrement des bénéficiaires.

microcrédit vient renforcer leur fonds de roulement et leur offre ainsi la possibilité d'étendre ou de diversifier leurs activités. Les revenus générés peuvent permettre, par effet de levier, de mobiliser de nouvelles ressources qui pourront être investies dans des activités de plus grande envergure. Les femmes bénéficiaires de microcrédit peuvent, dès lors, générer des emplois et embaucher d'autres femmes. De fait, elles acquièrent plus d'influence, aussi bien dans leur ménage que dans la communauté.

Relativement à la *dimension socioculturelle*, l'implication accrue des femmes dans les activités génératrices de revenus et leurs succès devraient contribuer à lever les clichés négatifs tendant à les reléguer au second plan par rapport aux hommes. Leurs durs labeurs dans les travaux domestiques et champêtres qui passent généralement inaperçus deviennent enfin visibles, surtout quand elles contrôlent l'intégralité des microcrédits alloués. La société réalise alors qu'elles ont autant de potentialités que les hommes. Par ailleurs, dans la mesure où les femmes ont une plus grande propension que les hommes à utiliser leurs revenus pour les dépenses familiales, en particulier les dépenses scolaires (Cheston & Kuhn [2002]), l'accroissement de leurs ressources devrait profiter à l'éducation de leurs enfants, dont les filles. Lorsque les filles sont maintenues à l'école, elles gagnent en émancipation et arrivent à s'affranchir de nombreuses contraintes socioculturelles.

Au niveau *familial et interprofessionnel*, les revenus générés par les activités financées à l'aide des microcrédits devraient aider les femmes à contribuer davantage à la couverture des charges du ménage. Or, dans bien des cas, les charges familiales constituent un motif de tensions à l'origine des violences contre les femmes. Leurs contributions à ces charges financières viennent ainsi alléger le poids ressenti par leurs époux et détendre l'atmosphère familiale. Par ailleurs, ces contributions devraient amener progressivement les femmes à une meilleure participation aux prises de décision dans la famille. Dans cet élan, leurs avis pourraient être de plus en plus considérés pour les questions ayant trait à la vie du couple et des enfants, notamment la maternité, le mariage et la scolarisation des enfants, en particulier des filles.

Au plan *légal*, les services connexes fournis par les IMF favorisent une meilleure diffusion des droits des femmes et des enfants dans la communauté. Les rencontres des groupes solidaires permettent de partager les expériences en la matière et offrent aux femmes victimes de violence l'occasion de bénéficier d'un soutien moral et de s'encourager mutuellement.

Fortes de leurs succès économiques, certaines femmes pourraient devenir très influentes au point de s'impliquer dans la vie *politique* de leur communauté. D'ailleurs, il n'est pas rare que les femmes bénéficiaires se réunissent en réseaux, cela leur permet d'accroître leur influence dans la société et de constituer des lobbies puissants en faveur de la promotion de leurs droits et de la défense de leurs intérêts.

Enfin, le microcrédit devrait avoir un impact non négligeable sur les femmes dans le domaine *psychologique*. L'accès au crédit est de nature à libérer leurs potentialités et à les décomplexer,

surtout lorsqu'elles sont convenablement encadrées. Les activités menées permettent généralement aux femmes bénéficiaires d'entrer en contact avec de nouvelles personnes, d'avoir accès aux marchés et aux informations, de tenir en toute indépendance leur propre comptabilité et d'effectuer bien d'autres choses encore. Cela se ressent sur leur estime en soi et leur bien-être, surtout de pouvoir contribuer financièrement aux charges de la famille, de pouvoir s'offrir de petits cadeaux et de petits plaisirs sans être obligées de tendre la main à leurs époux, de pouvoir faire face aux besoins de leurs enfants sans recourir à quelque aide ou assistance que ce soit, etc. Toutes choses qui forcent l'admiration et le respect de l'entourage, car « *une femme qui ne quémande pas est davantage respectée* »(Guérin [2002a]).

Empiriquement, de nombreuses études se sont penchées sur l'analyse des effets du microcrédit sur l'autonomisation des femmes, singulièrement au Bangladesh (Schuler & Hashemi [1994], Goetz & Gupta [1996], Hashemi et al. [1996], Amin et al. [1998], Pitt & Khandker [1998], Schuler et al. [1998], Steele et al. [1998], Kabeer [2001a], Mahmud [2003], Khandker [2005], Pitt et al. [2006], Basher [2007], Rahman [2007], Chemin [2008], Hoque & Itohara [2008], Khandker et al. [2008], Rahman et al. [2009], etc.). En effet, les expériences de la Grameen Bank et d'autres institutions de microfinance en activité au Bangladesh depuis les années 1970 fournissent une base de données relativement riche et offrent un cadre de recherche favorable aux approches expérimentales et quasi-expérimentales.

D'autres études ont concerné des Etats africains, notamment le Cameroun (Mayoux [2001]), le Ghana (Cheston & Kuhn [2002]), le Sénégal (Guérin [2002a]), l'Afrique du Sud (Kim et al. [2007]) et le Zimbabwe (Levy [2010]), pour ne citer que ces exemples.

En ce qui concerne spécifiquement le Bénin, la contribution du microcrédit à l'autonomisation des femmes a été examinée empiriquement, à la faveur des études de cas conduites auprès de certaines IMF, notamment PADME, FINADEV et FENACREP (Matul [2000]) et une étude d'évaluation globale du programme MCPP (Ministère en charge de la microfinance [2011]).

Le résultat de ces études n'est pas toujours positif. Certaines études mettent en évidence un impact positif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes, tandis que d'autres concluent à un impact négatif, ou du moins mitigé.

Au titre des études qui aboutissent à un impact positif, celle de Hashemi et al. [1996] fait office de référence⁵, en ce sens qu'elle aborde bon nombre des dimensions et des canaux d'autonomisation des femmes à travers le microcrédit, notamment (i) la mobilité des femmes, (ii) leur sécurité économique, (iii) leur compétence à effectuer les petits achats pour les besoins domestiques et personnels quotidiens, (iv) leur compétence à effectuer des achats plus importants, (v) leur implication dans les décisions d'investissements ou de désinvestissements du ménage, (vi)

⁵La plupart des études sur l'autonomisation des femmes à travers le microcrédit retiennent les mêmes dimensions que l'étude de Hashemi et al. [1996], notamment celles qui concluent à un verdict positif. Les seules différences apparaissent au niveau de la méthodologie, encore que la plupart adopte une approche quasi-expérimentale. Pour ces raisons, l'étude de Hashemi et al. [1996] sert de référence.

leur relative émancipation au sein de la famille élargie, (vii) leurs connaissances au plan politique et légal, et (viii) leur engagement citoyen et politique. Ils déterminent un indicateur spécifique à chacune des dimensions retenues, puis un indicateur composite qui regroupe les indicateurs spécifiques. Leurs résultats indiquent un impact positif et significatif du microcrédit sur la majorité des dimensions retenues et particulièrement sur l'indice composite d'autonomisation.

Plus précisément, en termes de *mobilité*, les études (Hashemi *et al.* [1996], Amin *et al.* [1998], Swain & Wallentin [2007]) montrent que l'accès au microcrédit confère aux femmes bénéficiaires une grande propension à fréquenter toutes seules les lieux publics (marchés, hôpitaux, etc.), à rendre visite à leur famille et à effectuer des sorties hors de leur village ou de leur campement, surtout dans le cadre des rencontres périodiques organisées par les structures de microcrédit. Les effets du microcrédit se manifestent non seulement au niveau de l'accès à ces endroits, mais également dans la *fréquence des déplacements* vers ces endroits.

La *dimension économique* apparaît comme étant l'un des principaux canaux par lequel le microcrédit contribue à l'autonomisation des femmes, en termes de *sécurité économique* et de *pouvoir économique*. La sécurité économique et le pouvoir économique des femmes bénéficiaires se traduisent de manière transversale par leur compétence à effectuer en toute autonomie des achats pour leur propre compte, leur contribution aux charges du ménage, leur implication accrue dans les décisions du ménage et leur relative émancipation au sein de la famille élargie et de la communauté. En effet, le microcrédit donne aux femmes un meilleur accès aux ressources économiques et financières (Pitt *et al.* [2006]), ce qui a des implications importantes sur leur autonomisation. En particulier, Cheston & Kuhn [2002] montrent que l'accès au microcrédit, assorti de formations spécifiques, impulse un nouvel élan aux activités des femmes à travers l'amélioration des relations avec la clientèle et les fournisseurs, une meilleure planification de leurs activités et de la tarification. Les bénéfices réalisés par les femmes permettent d'accroître leurs fonds propres, et favorisent ainsi la diversification et l'expansion dans des activités plus rentables. Ces auteurs identifient l'*accroissement des fonds propres* comme un moyen important d'autonomisation. Il permet en effet de contourner le rationnement de crédit et d'affranchir les femmes des usuriers et des intermédiaires, mais également de générer de nouveaux emplois. Dans la majorité des cas, l'accroissement des fonds propres offre aux femmes plus d'options et un meilleur contrôle de leurs activités. Par ailleurs, les bénéfices réalisés permettent aux femmes de contribuer davantage aux dépenses du ménage (Pitt & Khandker [1998]). Or, l'étude de Hashemi *et al.* [1996] révèle que la *contribution des femmes aux charges du ménage* constitue également un important canal pour leur autonomisation. Il ressort de leur étude que les femmes qui disposent d'un revenu indépendant et qui contribuent aux charges du ménage, ont tendance à gagner en autonomie, qu'elles bénéficient ou non de microcrédit. Pour ces femmes, le microcrédit intervient en créant, tout au moins, de nouvelles opportunités qui leur permettent de gagner des revenus complémentaires et de renforcer ainsi leur pouvoir économique au sein du ménage.

Au niveau des relations familiales, les femmes bénéficiaires éprouvent beaucoup de fierté et de confiance (Kabeer [2001a], Cheston & Kuhn [2002]) parce qu'elles arrivent de plus en plus à satisfaire leurs petits besoins sans recourir à leurs époux et à faire face aux dépenses d'éducation des enfants à partir de leurs propres revenus. Par ailleurs, elles ont beaucoup gagné en respect auprès des enfants à travers leurs contributions à la prise en charge des dépenses qui les concernent. Elles sont également plus sensibles à l'éducation des filles et répartissent plus équitablement les travaux domestiques entre les filles et les garçons (Cheston & Kuhn [2002]). Le pouvoir économique et les techniques de communication acquises lors des formations ont également contribué à décomplexer quelques femmes et à améliorer la communication au sein des ménages sur les questions ayant trait à la planification familiale, au mariage et à l'éducation des enfants (Schuler & Hashemi [1994], Steele et al. [1998], Cheston & Kuhn [2002], Ahmed [2004], Pitt et al. [2006], Kim et al. [2007]). Certaines études établissent également que les violences physiques à l'endroit des femmes bénéficiaires ont considérablement reculé (Hashemi et al. [1996]). Leurs époux deviennent plus conciliants. Certains apportent même leur assistance dans les travaux domestiques. A ce sujet, l'une des femmes interviewées par Kabeer [2001a] rapporte ceci : *« Auparavant, mon époux ne faisait jamais la lessive. A présent, il le fait et tout le monde sait que c'est à cause de moi (des activités que je mène avec le microcrédit). Lui-même le reconnaît. Il n'a plus jamais levé la main sur moi. Avant il avait l'habitude de me battre... Dans un foyer où sévit la rareté, il y a plus de frictions. Si mon époux apporte un certain montant et qu'il se trouve que cela ne suffit pas pour acheter la quantité de riz requise, il s'en suit des conflits et des abus. Mais dans un foyer où il y a de l'abondance, il n'y a plus d'abus... »*.

Par ailleurs, les succès enregistrés dans les affaires renforcent la respectabilité et l'influence des femmes au sein de la communauté. Elles sont de plus en plus consultées et sont devenues des conseillères des voisins en matière de santé, d'entrepreneuriat, de questions familiales et communautaires. Cela constitue un indicateur important en gains d'autonomisation dans la mesure où les activités de conseil sous-entendent que les femmes bénéficiaires ont gagné en confiance au point d'assister d'autres personnes (Cheston & Kuhn [2002]). Leur capital de respect et d'estime auprès de la communauté s'en ressent positivement. Du coup, les femmes bénéficiaires de microcrédit s'impliquent davantage dans les affaires administratives et politiques. Elles participent en toute autonomie et sans aucune pression de leur époux ou de la famille aux élections nationales pour élire les candidats de leur choix (Basher [2007]). Certaines parviennent même à obtenir des postes politiques au niveau local (Ahmed [2004]).

Un autre résultat mis en évidence concerne les externalités positives liées au microcrédit. Pour une femme, le seul fait de vivre dans une zone d'implantation d'un programme de microcrédit contribue positivement à son autonomisation, qu'elle soit bénéficiaire ou non du programme (Hashemi et al. [1996]). A ce propos, Pitt et al. [2006] montrent notamment qu'au Bangladesh, toutes les femmes installées dans les zones d'intervention des programmes de la Grameen Bank, du BRAC et du projet BRDB RD-12 et qui sont éligibles mais qui ne bénéficient pas de microcrédit,

justifient d'un potentiel d'autonomisation plus important que celles vivant dans les zones ne disposant d'aucun programme.

Pour insister sur le cas du Bénin⁶, les deux études recensées parviennent également à une contribution positive du microcrédit à l'autonomisation des femmes. L'étude de Matul [2000] s'inspire de la méthodologie AIMS développée sous l'impulsion de l'USAID. Les résultats obtenus au PADME soutiennent que les crédits impulsent les ventes et les bénéfices. La rentabilité s'est accrue pour 75% des clients, contre seulement 39% pour les nouveaux inscrits qui n'ont pas encore obtenu de crédit mais qui présentent les mêmes caractéristiques que les premiers bénéficiaires. Le pourcentage des entreprises qui ont enregistré une augmentation de la rentabilité est plus important et s'élève à 85% pour les clients plus expérimentés. Les effets bénéfiques augmentent ainsi avec la durée⁷ de la participation au programme de microcrédit. Plus généralement, les crédits du PADME ont contribué à améliorer le bien-être général des ménages pour les clients, parmi lesquels 77% affirment avoir connu une amélioration de la richesse de leur foyer au cours des douze derniers mois, contre seulement 61% pour les nouveaux inscrits.

S'agissant en particulier des femmes, les résultats indiquent que leur élection au programme PADME mène à une plus grande participation aux activités de la communauté. Les clientes disposent également de plus de pouvoir de décision par rapport aux femmes non bénéficiaires et à la moyenne observée au Bénin en la matière. L'évaluation du programme MCPP commanditée par le Ministère en charge de la microfinance aboutit à des résultats similaires tout en présentant quelques spécificités. Le rapport, présenté en avril 2011, conclut à un impact positif du programme MCPP sur l'autonomisation des bénéficiaires au plan économique et politique. Plus précisément, les enquêtes menées auprès des bénéficiaires indiquent un accroissement de leurs revenus (85% des bénéficiaires), de leurs investissements (69%) et une diversification de leurs activités (58%). Il ressort également des améliorations dans la capacité organisationnelle et le mode de gestion des affaires auprès des bénéficiaires ainsi que dans les relations avec leurs conjoints. Au plan politique et communautaire, les femmes bénéficiaires ont constitué un réseau, en l'occurrence le Réseau National des Bénéficiaires du programme MCPP (RÉNAB). Ce réseau représente une force de mobilisation politique importante. Le programme a également favorisé une implication accrue des femmes bénéficiaires à l'animation de leur communauté. Les clientes affirment notamment contribuer aux cotisations de leur village pour des activités diverses, incluant l'encadrement des jeunes filles. En outre, la contribution des femmes bénéficiaires aux charges du ménage a renforcé leur confiance et leur propre estime.

A la différence de ces études qui aboutissent à un impact positif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes, d'autres travaux fournissent un résultat qui remet en cause le pouvoir

⁶Dans la mesure où la présente étude porte sur le Bénin, les deux études recensées sur la question de l'autonomisation à travers le microcrédit sont détaillées dans la revue de la littérature même si elles aboutissent à des résultats déjà mentionnés par ailleurs.

⁷ Cet impact lié à la durée de participation au programme a également été observé au Bangladesh dans l'étude de Hashemi *et al.* [1996].

d'autonomisation du microcrédit pour les femmes (Goetz & Gupta [1996], Guérin & Palier [2005], Asim [2008], Khandker *et al.* [2008], Duflo & Parienté [2009], Roodman & Morduch [2009], Banerjee *et al.* [2010], etc.).

D'ailleurs, Cheston & Kuhn [2002], malgré les effets bénéfiques du microcrédit sur l'autonomisation des femmes mis en relief dans leur étude, font observer que des préoccupations essentielles restent entières. Par exemple, le microcrédit n'a pas permis de lever les considérations socioculturelles qui confinent les femmes dans leurs devoirs traditionnels et les maintiennent dans le respect et la soumission aux hommes dans le foyer. Par ailleurs, les interviews ont révélé le cas de certaines familles dans lesquelles les hommes ont volontairement réduit leurs contributions habituelles aux charges familiales après que les affaires de leurs épouses aient prospéré, accroissant ainsi la pression financière sur les femmes. Aussi, bon nombres de femmes sont-elles amenées à cacher leurs épargnes.

Asim [2008] situe le problème de l'autonomisation des femmes dans un contexte plus global. Il retient un modèle collectif du ménage simplifié dans lequel les deux partenaires, c'est-à-dire l'homme et la femme, recherchent un équilibre de Pareto. Ils maximisent leur fonction d'utilité en prenant en compte celle de l'autre. Plus précisément, le ménage maximise une fonction d'utilité pondérée qui se présente comme suit : $U = \theta\mu_1(x) + (1-\theta)\mu_2(x)$, où $\mu_1(x)$ traduit les préférences de la femme dans un ensemble de biens, $\mu_2(x)$ les préférences de l'homme pour le même panier, et le paramètre $\theta \in [0;1]$ indique le pouvoir relatif de décision de la femme comparativement à l'homme. Ce paramètre représente dans un certain sens la distribution du pouvoir au sein du ménage et reflète le pouvoir de négociation de la femme dans les prises de décisions relatives à tous les domaines de la vie du ménage. Lorsque θ est proche de 0, cela indique que les préférences de la femme ne sont pas prises en compte dans le ménage et que les décisions relèvent de la seule compétence de l'homme. Par contre, plus il s'améliore, plus la femme gagne en autonomisation. La thématique de la contribution du microcrédit à l'autonomisation de la femme revient alors à déterminer dans quel sens et dans quelle proportion, l'accès des femmes au microcrédit affecte ce paramètre ainsi que les mécanismes et canaux par lesquels transite cet effet. Ses résultats sur le Pakistan indiquent que le microcrédit n'a pas d'effet sur le pouvoir de négociation des femmes dans le ménage dans des domaines majeurs, tels que les enfants, la santé, l'économie et la mobilité sociale. Banerjee *et al.* [2010] aboutissent à un résultat similaire en Inde. Leur étude conclut que le microcrédit n'a pas amélioré le pouvoir de décision des femmes dans les principaux domaines que sont l'alimentation, l'habillement, la santé, l'éducation et les investissements.

Goetz & Gupta [1996] focalisent davantage leur attention sur le contrôle que les femmes bénéficiaires exercent sur les crédits obtenus et les activités financées. Le contrôle inclut la décision initiale d'emprunt, le choix des investissements, la main d'œuvre, le marketing et l'usage des profits. L'étude conclut que seulement 37% des femmes bénéficiaires gardent le contrôle de leur

microcrédit. Pour la grande majorité, notamment les femmes mariées, le crédit et les activités financées sont accaparés par les époux ou les autres membres de la famille. La situation devient particulièrement critique pour les femmes lorsque les époux, après s'être emparés des prêts obtenus, ne parviennent pas ou refusent de supporter le remboursement. Cela peut dégénérer dans des conflits violents. Schuler et al. [1998] soulignent d'ailleurs que pour les femmes bénéficiaires de microcrédit, la plupart des conflits domestiques se développent autour du contrôle des activités et des bénéfices, dans la mesure où les femmes concernées sont plus disposées à se défendre contre ce qu'elles considèrent comme une domination et une exploitation injustes.

L'étude de Guérin [2002a] soulève une autre préoccupation majeure, liée à la nature des activités financées et aux opportunités réelles offertes aux femmes. En effet, le microcrédit est utilisé en priorité pour le financement des activités commerciales. Dès lors, dans les zones sujettes à des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement, développer l'offre de microcrédit peut conduire très rapidement à la saturation des marchés locaux. C'est ainsi que les situations d'échec sont fréquentes en milieu rural. L'activité financée n'a pas prospéré et les femmes ont été obligées de rembourser à partir d'une autre activité commerciale ou salariée, de leur épargne, ou encore de dons. Mayoux [2007] indique que le phénomène s'observe également sur les marchés urbains, où la croissance rapide des programmes de microfinance participe à la saturation du marché en activités « féminines », provoquant une chute du profit.

A la lumière de ces différentes études, il ressort que les effets du microcrédit sur l'autonomisation des femmes ne sont pas univoques. Certaines études laissent apparaître une contribution positive du microcrédit à l'autonomisation des femmes (la spirale vertueuse). D'autres, par contre, révèlent des aggravations de la condition des femmes après qu'elles aient bénéficié de microcrédit (la spirale vicieuse). Les résultats varient notamment selon la dimension considérée (économique, sociale, familiale et interpersonnelle, légale, politique et psychologique), mais également en fonction du contexte socioculturel.

Cependant, bon nombre de ces études peuvent se concilier sur certains points, à condition d'observer quelques précautions d'ordre méthodologique et conceptuel (Kabeer [2001a]).

Une première source des différences obtenues vient du fait que certaines études reposent sur des approches purement quantitatives tandis que d'autres procèdent uniquement d'une approche qualitative, basée sur des interviews et des témoignages qui fournissent la perception des bénéficiaires. Ces deux approches sont toutefois complémentaires. Les études quantitatives fournissent une vue d'ensemble, elles déterminent les effets moyens, alors que celles qualitatives font ressortir les particularités. Il est donc recommandé d'étayer les résultats quantitatifs par des données qualitatives qui permettent d'obtenir des précisions importantes et de mettre en évidence quelques spécificités qui ne sont pas toujours quantifiables.

Une deuxième source des différences réside dans la nature de la dimension de l'autonomisation couverte. La plupart des études qui mettent en évidence un impact négatif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes se focalisent sur le processus d'utilisation des crédits. A l'inverse, les études qui concluent à un impact positif mettent davantage l'accent sur les résultats consécutifs à l'accès des femmes au microcrédit. Le processus d'utilisation des crédits revêt plusieurs aspects distincts, notamment le contrôle qui traduit la mesure dans laquelle la femme bénéficiaire est celle qui décide de la répartition du crédit, la gestion qui est relative aux prises des décisions sur la conduite des activités financées par le crédit, et la budgétisation qui se rapporte à la maîtrise des dépenses et des revenus par la bénéficiaire. Le processus d'utilisation des crédits inclut également les séances de formation et la participation aux réunions des groupes. Quant aux résultats, ils se rapportent aux changements intervenus dans la structure des inégalités entre les sexes au sein du ménage et de la communauté à la suite de l'accès des femmes au microcrédit, et pas simplement aux changements enregistrés dans les conditions de vie du ménage et le bien-être des enfants.

Une troisième source des divergences se trouve dans le design des questionnaires. Il est rare que les études utilisent le même questionnaire. Dans ces conditions, il est peu probable qu'elles appréhendent des faits analogues, aboutissant ainsi à des résultats a priori contradictoires.

Du reste, il demeure des divergences fondamentales en rapport avec les approches méthodologiques. La plupart des études empiriques sur la contribution du microcrédit à l'autonomisation des femmes adoptent des méthodes quasi-expérimentales, dans lesquelles les femmes bénéficiaires (groupe de traitement) sont comparées à des non-bénéficiaires (groupe de contrôle) présentant des caractéristiques identiques. Ces méthodes comportent des biais de sélection liés aux observables et aux non observables.

Dans le premier cas, les biais peuvent résulter des comportements des clients ou des responsables du programme, voire du choix des localités d'intervention des institutions de microfinance. Ils peuvent également provenir de la technique de sélection du groupe de contrôle. A ce propos, certaines études retiennent comme groupe de contrôle, les nouvelles « clientes » inscrites mais qui n'ont pas encore bénéficié de crédit et les comparent aux « vétérans », c'est-à-dire aux femmes déjà bénéficiaires. Une telle technique de sélection du groupe de contrôle induit des biais relativement importants dans la mesure où elle ne tient pas compte des abandons, supposant ainsi implicitement qu'aucune femme parmi les nouvelles clientes ne viendrait à abandonner le programme (Karlan [2001]). Pourtant, dans le cas du Bénin, Matul [2000] a estimé le taux d'abandon au PADME à 6,0% environ, ce qui est relativement élevé.

De manière générale, il est possible de contrôler les biais liés aux observables (Karlan [2001], Chemin [2008]). Par contre, pour les non observables, la question est beaucoup plus complexe dans la mesure où il est quasiment impossible de trouver des groupes de comparaison parfaits, en raison surtout des facultés intrinsèques, des prédispositions de chaque individu, telles que la

motivation et la confiance en soi qui différencient les bénéficiaires de ceux qui n'en ont pas bénéficié. Le risque est alors de conclure que le supplément de résultat est consécutif au microcrédit quand celui-ci résulte simplement du fait que les bénéficiaires sont dès l'origine plus sérieux et motivés que la moyenne des bénéficiaires. Pour éviter ces biais, il est possible de recourir à des méthodes purement aléatoires (Banerjee *et al.* [2010]). Ces biais peuvent également être réduits à partir des méthodes quasi-expérimentales, combinées avec des régressions assorties de variables de contrôle, en particulier les méthodes d'appariement (Chemin [2008]).

III. Cadre méthodologique

Au regard des remarques précédentes, pour apprécier adéquatement l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bénin, la présente étude adopte une approche quasi-expérimentale qui repose sur la méthode des groupes appariés, en s'inspirant des travaux de Rosenbaum & Rubin [1983], Rubin [2006] et Abadie & Imbens [2006]. Le choix de cette approche est notamment guidé par le type de traitement à évaluer et la nature des données. En effet, la participation ou non à un programme de microcrédit n'est pas aléatoire et les données disponibles sont en coupe transversale.

3.1. Méthodologie

Le principe de base est d'utiliser les informations disponibles sur les femmes n'ayant pas bénéficié de microcrédit pour construire, pour chaque bénéficiaire, un contrefactuel, c'est-à-dire une estimation de ce qu'aurait été sa situation si elle n'avait pas bénéficié de microcrédit, avec l'objectif de disposer d'un échantillon de femmes « comparables » pour débarrasser l'estimation de tout biais potentiel.

A cet égard, considérons la variable D qui prend la valeur $D = 1$ si l'individu bénéficie du microcrédit et $D = 0$ sinon et Y la variable output d'intérêt (indice composite d'autonomisation des femmes, indice de pauvreté). Celle-ci prend la valeur Y_1 lorsque $D = 1$ et Y_0 sinon.

L'effet moyen du microcrédit sur l'autonomisation ou le niveau de pauvreté de celles ayant accès au microcrédit (ATT) est donné par :

$$ATT = E(Y_1 - Y_0 | D = 1) = E(Y_1 | D = 1) - E(Y_0 | D = 1) \quad (1).$$

Dans l'équation (1), le premier terme $E(Y_1 | D = 1)$ est observé pour toute femme qui bénéficie du programme, ce qui n'est pas le cas du contrefactuel $E(Y_0 | D = 1)$. Pour l'estimer, nous utiliserons les scores de propension, sous l'hypothèse selon laquelle l'indice composite d'autonomisation (respectivement l'indice de pauvreté) des femmes n'ayant pas accès au microcrédit est indépendante du statut d'accessibilité au microcrédit, et ce, conditionnellement aux variables X non affectées par le traitement, soit donc que $Y_0 \perp D | X$.

Nous faisons également l'hypothèse que la probabilité d'avoir accès au microcrédit vérifie :

$$P(X) = \Pr(D = 1 | X) < 1 \quad (2).$$

Nous utilisons un modèle logit pour calculer les scores de propension $P(X)$ pour les femmes ayant accès ou non au microcrédit, puis la méthode de la régression locale, pour construire de façon efficace le contrefactuel $E(Y_0 | D = 1)$.

$$\text{Ainsi, } P(X) = \Pr(D = 1 | X) = \frac{\exp(\beta' X)}{1 + \exp(\beta' X)} \quad (3).$$

Pour construire le contrefactuel, nous considérons, sur la base des observations, d'une part, le groupe des N_1 femmes ayant accès au microcrédit dont l'indice composite d'autonomisation est

$Y_1 = \{Y_{1i}\}_{i=1}^{N_1}$, et d'autre part, celui des N_0 femmes n'ayant pas accès au crédit dont l'indice composite d'autonomisation est $Y_0 = \{Y_{0j}\}_{j=1}^{N_0}$.

Plusieurs algorithmes existent dans la littérature pour appairer les individus traités et non traités. Leur choix est souvent sujet à l'arbitrage entre le biais de sélection et la variance (Caliendo & Hujer [2006]). Lorsque la taille de l'échantillon est importante, de façon asymptotique, tous les estimateurs convergent vers les mêmes résultats (Smith [2000]).

Suivant Caliendo & Kopeinig [2005], nous avons retenu deux estimateurs. Il s'agit de l'estimateur par appariement avec fonction de noyau (Kernel Matching) et le « Radius Matching » suggéré par Dehejia & Wahba [2002], qui présente l'avantage de réduire le risque d'appariement avec un mauvais contrefactuel.

Pour l'appariement, nous utilisons la méthode de régression locale (Heckman, Ichimura & Todd [1997] et Heckman, Ichimura, Smith & Todd [1998]). Ainsi, pour chaque femme i ($i = 1, \dots, N_1$) ayant accès au microcrédit, nous ouvrons une fenêtre autour de $P(X_i)$, puis nous utilisons dans cette fenêtre toutes les observations sur les femmes n'ayant pas accès au microcrédit pour construire un poids moyen en vue de l'estimation de $E(Y_0 | D = 1)$.

Cette estimation est donnée par :

$$E(Y_0 | D = 1) = Y_{0i} = \sum_{j \in N_0} \frac{K \left[\frac{P(X_i) - P(X_j)}{h} \right]}{\sum_{j \in N_0} K \left[\frac{P(X_i) - P(X_j)}{h} \right]} Y_{0j} \quad (4).$$

avec $K[\cdot]$ la fonction du noyau, h la fenêtre d'estimation et N_0 le nombre de femmes n'ayant pas accès au microcrédit.

L'estimateur final de l'effet du microcrédit, conditionnellement au fait d'en bénéficier est donné par :

$$ATT = \frac{1}{N_1} \sum_{i=1}^{N_1} \left[Y_{1i} - \sum_{j \in N_0} \frac{K \left[\frac{P(X_i) - P(X_j)}{h} \right]}{\sum_{j \in N_0} K \left[\frac{P(X_i) - P(X_j)}{h} \right]} Y_{0j} \right] \quad (5), \quad N_1 \text{ étant le nombre de}$$

femmes ayant accès au microcrédit. Cet estimateur est convergent et asymptotiquement normal sous certaines hypothèses de régularité (Heckman, Ichimura & Todd [1997] et Heckman, Ichimura, Smith & Todd [1998]).

Pour évaluer la qualité de l'estimation, un test de comparaison des deux groupes⁸ a été effectué. Ce test devrait être accepté avant appariement en raison des différences pré-appariement et rejeté après appariement. En outre, la sensibilité des résultats aux caractéristiques inobservables a été analysée, dans la mesure où l'effet du microcrédit sur l'autonomisation peut être altéré par les caractéristiques inobservables, surtout que notre échantillon porte sur les femmes chefs de ménage. Les biais pourraient notamment provenir de l'omission d'une variable qui affecte simultanément le fait de bénéficier du microcrédit et au moins une dimension de l'autonomisation. A ce sujet, nous avons utilisé le test proposé par Aakvik [2001]. Il suggère, lorsque la variable d'intérêt est binaire, comme c'est le cas dans cette étude, d'utiliser le test non-paramétrique Q_{MH} de Mantel & Haenszel [1959]. Le Q_{MH} ⁹ compare le nombre de femmes pour lesquelles l'impact du microcrédit a été positif dans le groupe des bénéficiaires à ce qu'aurait été ce même nombre de femmes si l'effet du microcrédit était nul. Une grande différence entre ces deux nombres à un seuil donné (habituellement 5%) permet de rejeter l'hypothèse nulle et indique que l'effet du microcrédit est significatif, non nul et robuste à ce seuil.

3.2. Données

Les données utilisées proviennent de l'enquête de suivi EMICoV organisée en 2010. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages et permet notamment de collecter un large éventail d'informations relatives aux domaines tels que le niveau de vie, le foncier, la microfinance, la sécurité humaine, la gouvernance et la démocratie, l'emploi, les technologies de l'information et de la communication, et les données communautaires.

Il s'agit d'une enquête représentative au niveau national, départemental, communal et selon le milieu de résidence. L'échantillon est aréolaire, stratifié et tiré à 2 degrés. Au premier degré, un échantillon stratifié de 750 Zones de Dénombrement(ZD)¹⁰ (310 sont situées dans le milieu urbain et 440 dans le milieu rural) a été tiré avec une probabilité proportionnelle à la taille. La taille étant le nombre de ménages dénombrés au cours du recensement de 2002 dans la ZD. Par ailleurs,

⁸ La majorité des procédures s'intéressent à comparer la situation avant et après appariement.

⁹ Le package MHBOUNDS élaboré par Becker & Caliendo [2007] permet de faire ce test dans STATA.

¹⁰ L'unité primaire de sondage est la ZD telle que définie au recensement de 2002. Le Bénin compte 12 départements et chaque département est constitué d'un nombre de communes, et chaque commune d'un nombre d'arrondissements. Il y a au total 77 communes et 546 arrondissements.

préalablement à la collecte principale, un dénombrement des ménages dans chaque ZD sélectionnée est effectué. Ceci permet d'obtenir une nouvelle liste de ménages qui sert à sélectionner les ménages au deuxième degré. A ce stade, en moyenne 24 ménages par grappe ont été enquêtés. Le nombre total de ménages tirés s'élève ainsi à 18.000 dont 7.440 situés en milieu urbain et 10.560 en milieu rural.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons extrait de la base de l'EMICoV, les chefs de ménage de sexe féminin. Leur effectif s'élève à 4.473 femmes, ce qui représente 23% de l'échantillon total. Parmi ces ménages dirigés par les femmes, 19% ont accès au microcrédit et 22% sont pauvres.

Le choix de cette unité d'analyse se justifie par le fait que pour la majorité des dimensions de l'autonomisation compatibles avec les données disponibles, les questions relatives aux indicateurs d'autonomisation sont seulement posées au chef de ménage ou à son représentant.

Cette contrainte réduit le champ de l'analyse étant donné que la population des femmes chefs de ménage n'est pas représentative de la population totale des femmes au Bénin. Par ailleurs, une femme chef de ménage dispose tout naturellement d'une plus grande latitude d'exercer son autonomisation qu'une femme non chef de ménage. Toutefois, ce cas de figure ne prévaut pas dans la présente étude d'autant plus que les femmes bénéficiaires et celles non bénéficiaires proviennent toutes de la population des femmes chefs de ménage. Il s'agira donc de mettre en évidence le différentiel d'autonomisation entre ces deux catégories de femmes, qui résulte de l'accès au microcrédit.

3.3. Dimensions d'autonomisation et indicateurs retenus

Pour étudier la relation entre le microcrédit, la pauvreté et l'autonomisation des femmes au Bénin, nous avons retenu les quatre dimensions que sont (i) l'alphabétisation et le niveau d'éducation, (ii) les responsabilités sociales et les conditions de vie, (iii) la participation et les droits politiques, et (iv) la participation et les droits culturels. Le choix de ces quatre dimensions est déterminé d'une part, par les privations qui caractérisent les femmes au Bénin en termes de choix et de décision et d'autre part, par les contraintes liées à la structure des données disponibles. Ainsi, l'accent est davantage mis sur les composantes « ressources » et « résultats » de l'autonomisation.

3.3.1. Alphabétisation et niveau d'éducation

L'éducation fait partie des ressources ou de l'environnement institutionnel qui peuvent favoriser ou non l'autonomisation de la femme. Ainsi, le niveau d'instruction atteint (y compris le renforcement de capacités dans les institutions de microfinance ou associations professionnelles) peut constituer un élément d'appréciation du degré d'autonomisation de la femme, en ce sens qu'une éducation plus poussée favorise les libertés des femmes en les rendant plus aptes à remettre en question, à examiner et à agir sur leurs conditions, et en leur facilitant l'accès à l'information, à l'emploi et la participation aux débats publics. Cependant, le niveau d'éducation est considéré

par certains auteurs comme un proxy de l'autonomisation (Ackerly [1995], Kishor [2000a]) et ne semble ne pas prendre en compte la dimension genre.

Pour limiter ces commentaires, nous avons introduit des indicateurs liés au rapport d'alphabétisation et de scolarisation des femmes relativement aux hommes dans le primaire et le secondaire. Cette question fait partie des thématiques essentielles en matière d'inégalité de genre au Bénin. Le Rapport sur le développement Humain 2011 (PNUD [2011]) situe le ratio femme/homme de la part de la population âgée de 25 ans et plus, ayant au moins une éducation secondaire, à 0,436. Ce qui traduit une forte inégalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'éducation.

3.3.2. Responsabilités sociales et conditions de vie

La détention d'actifs physiques et financiers constitue un signe de réussite sociale, en particulier pour les femmes chefs de ménage. Elle leur confère une influence plus accrue dans la communauté. Au Bénin, la possession d'une maison (par un homme ou une femme) traduit une certaine aisance sociale. Une maison mise en location est une source permanente de revenu. Le terrain (non bâti) est la réserve de valeur par excellence au Bénin. Une femme qui possède un ou des terrains est supposée avoir fini de satisfaire ses besoins vitaux. Par ailleurs, la possession d'un moyen de déplacement ou d'un téléphone sont perçus comme des signes de conditions de vie relativement bonnes. Ces différentes raisons ont conduit à retenir ces indicateurs dans la dimension responsabilité et conditions de vie.

3.3.3. Participation et droits politiques

La participation à diverses associations est un indicateur d'autonomisation sociale des femmes. Cette participation est loin d'être acquise au Bénin, du moins si l'on se réfère à la proportion de femmes au Parlement, qui s'élève à peine à 8,4%(PNUD [2011]). Pour mieux appréhender cette dimension, nous avons retenu d'analyser l'impact du microcrédit sur la participation des femmes à une association religieuse, professionnelle, politique et familiale.

3.3.4. Participation et droits culturels

L'accès à la radio et à la télévision ont été considérés comme des indicateurs d'autonomisation au plan culturel parce qu'elles permettent aux femmes d'avoir accès à l'information et de modifier leur comportement. Au Bénin, surtout en milieu rural, l'accès à l'information pour les femmes n'est souvent pas libre étant donné que les actifs y afférents sont dans la majorité des cas, la propriété des hommes. Chez les femmes chefs de ménage, il peut se poser soit, la question de la disponibilité de ces actifs, et dans ce cas, leur acquisition peut être appréciée comme une phase de l'autonomisation ; soit en termes d'allocation de temps pour suivre certaines émissions importantes pouvant influencer sur leur comportement.

Les différents indicateurs retenus pour les quatre dimensions considérées se présentent comme suit.

Tableau 1 : Dimensions et indicateurs de l'autonomisation

Dimensions	Indicateurs
Alphabétisation et de niveau d'éducation	Nombre d'années d'étude Indicatrice d'alphabétisme Rapport taux d'alphabétisme des femmes/taux d'alphabétisme des hommes Rapport taux de scolarisation des femmes dans le primaire et le secondaire/taux de scolarisation des hommes dans le primaire et le secondaire
Responsabilités sociales et conditions de vie	Détention d'une épargne Possession d'un téléphone dans le ménage Possession d'une maison Possession d'une maison de location Possession d'un terrain Possession d'un moyen de déplacement Pourcentage de femmes possédant un téléphone Pourcentage de femmes possédant une maison en location Pourcentage des femmes possédant un terrain
Participation et droits politiques	Participation à une association religieuse Participation à une association professionnelle Participation à une association politique Participation à une association familiale
Participation et droits culturels	Accès à la radio Accès à la télévision Rapport des femmes qui écoutent la radio par rapport aux hommes écoutant la radio

3.4. Indices d'autonomisation

Pour l'estimation de l'autonomisation des femmes, un indice composite a été calculé à partir d'une analyse en composante principale pour chaque dimension. Puis, un indice global est construit pour l'ensemble des dimensions afin de refléter dans sa globalité le degré d'autonomisation des femmes. La pondération est fondée sur la moyenne pondérée de tous les facteurs en prenant comme pondération la part de la variance expliquée par chaque axe.

IV. Analyse des résultats

Cette section présente dans une première phase, une analyse de la typologie des femmes selon leur accès ou non au microcrédit. Elle porte aussi bien sur les caractéristiques socio-économiques que sur les indicateurs des différentes dimensions d'autonomisation retenues. La seconde phase est consacrée à l'analyse du degré de liaison des différentes dimensions de l'autonomisation, de la distribution des indicateurs d'autonomisation selon le niveau de l'indice global d'autonomisation et à l'analyse de l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes en général et des pauvres en particulier.

4.1. Typologie des bénéficiaires du microcrédit

Au sein de l'échantillon des 4.473 femmes chefs de ménage considérées pour cette étude, 869 ont accès au crédit contre 3.604 qui n'y ont pas accès. Leur profil selon le milieu de résidence, l'âge, la situation professionnelle, la branche d'activité et le statut de pauvreté fournit les indications qui suivent.

Selon le milieu de résidence, 41,8% de l'ensemble des femmes vivent en milieu urbain contre 58,2% pour le milieu rural. Au sein des femmes qui ont accès au microcrédit, 62,3% sont en milieu rural. Ceci traduit le fait que l'octroi du microcrédit est beaucoup plus orienté vers les femmes rurales.

Tableau 2 : Répartition des femmes selon l'accès au microcrédit et le milieu de résidence

Milieu de résidence	La femme a accès au microcrédit (%)		Total
	Non	Oui	
	42,8	37,7	41,8
	57,2	62,3	58,2
	100	100	100

Source : Estimation à partir de EMICoV2010

Suivant les tranches d'âge, l'échantillon est dominé par les femmes ayant entre 35 et 54 ans avec une proportion quasi identique (23%) pour les classes d'âge de 35 à 44 ans et 45 à 54 ans. Par contre, au sein des bénéficiaires de microcrédit, les 35 à 44 ans prédominent avec un taux de 34,3% contre 23,6% pour les femmes dont l'âge est compris entre 45 et 54 ans. La tendance inverse est obtenue au niveau des femmes non bénéficiaires : 22,9% pour les femmes de 45 à 54 ans et 21,1% pour la classe d'âge de 35 à 44 ans. Pour la classe d'âge de 15 à 34 ans, la tendance est la même (18%) quel que soit le groupe de femmes considéré. Enfin, l'effectif des 55 ans et plus est beaucoup plus important chez les femmes non bénéficiaires que chez les bénéficiaires, en rapport avec la baisse du taux d'activité dans cette tranche d'âge.

Tableau 3 : Répartition des femmes selon l'accès au microcrédit et la tranche d'âge

Tranche d'âge	La femme a accès au microcrédit (%)		Total
	Non	Oui	
15 à 34 ans	18	18,6	18,1
35 à 44 ans	21,1	34,3	23,6
45 à 54 ans	22,9	23,6	23
55 à 64 ans	19	14	18
65 ans et plus	19,1	9,4	17,2
Total	100	100	100

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Au sein de l'échantillon pris globalement, 87,7% sont des actifs occupés. Cette proportion est d'environ 96% chez les femmes qui ont accès au microcrédit contre 85,7% chez les femmes qui n'y

ont pas accès. Ceci suggère que l'exercice d'une activité constitue une condition principale pour bénéficier du microcrédit.

Tableau 4 : Répartition des femmes selon l'accès au microcrédit et la situation professionnelle

Situation professionnelle des personnes de 15 ans et plus	La femme a accès au microcrédit(%)		Total
	Non	Oui	
Actif occupé	85,7	95,9	87,7
Chômeur BIT	0,2	0,2	0,2
Chômeur découragé	0,3	0,1	0,2
Inactif	1,3	0,4	1,1
Non déclaré	12,6	3,4	10,8
Total	100	100	100

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Les branches d'activités qui occupent les femmes de l'échantillon sont essentiellement le secteur du commerce et de la restauration (37,5%) et le secteur agricole (35,2%). De manière analogue, les bénéficiaires de microcrédit sont pour la plupart prioritairement dans le secteur agricole (48,2%), le commerce et la restauration (22,3%) et les autres services (9,2%). Par contre, chez les non bénéficiaires de microcrédit, l'activité prédominante est le commerce et la restauration (41,2%), suivie de l'agriculture (32,1%). Il convient de noter que 14,1% des femmes non bénéficiaires de microcrédit n'ont pas déclaré leur branche d'activité.

Tableau 5 : Répartition des femmes selon l'accès au microcrédit et la branche d'activité

Branche d'activité (en 8 groupes)	La femme a accès au microcrédit (%)		Total
	Non	Oui	
Agriculture Élevage Pêche et Forêt	32,1	48,2	35,2
Industrie	6,0	6,0	6,0
Eau, électricité, gaz		0,3	0,1
BTP	0,1	2,5	0,5
Commerce et restauration	41,2	22,3	37,5
Transport et communications	0,3	6,7	1,6
Banques et assurances	0,1	0,5	0,2
Autres services	6,1	9,2	6,7
Non déclaré	14,1	4,3	12,2
	100	100	100

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Par ailleurs, l'analyse comparative des indicateurs de pauvreté selon l'accessibilité au microcrédit, montre que l'incidence de pauvreté est plus élevée au sein des femmes bénéficiaires que celles n'ayant pas eu accès au crédit. Il en est de même de la profondeur de la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté. Cette tendance suggère que les programmes de microcrédit sont orientés vers les femmes pauvres.

Tableau 6 : Indices de pauvreté selon l'accès au microcrédit

Indices de pauvreté monétaire	La femme a accès au microcrédit		Total
	Non	Oui	
Incidence de pauvreté monétaire (en %)	30,28	32,32	30,89
Indice de profondeur de la pauvreté monétaire	0,086	0,096	0,089
Indice de sévérité de la pauvreté monétaire	0,036	0,042	0,038

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

Cette analyse descriptive indique que l'accès au microcrédit est corrélé au milieu de résidence, à l'âge et à la branche d'activité de la bénéficiaire.

4.2. Analyse de la répartition des indicateurs des dimensions d'autonomisation selon l'accès au microcrédit

L'analyse descriptive précédente sur les relations entre l'accès au microcrédit et certaines variables socio-économiques est complétée, en considérant cette fois les indicateurs des différentes dimensions d'autonomisation retenues.

4.2.1. Alphabétisation et niveau d'éducation

Relativement aux indicateurs (simples) d'alphabétisation et au niveau d'éducation, il apparaît une différence significative du niveau d'instruction et d'alphabétisation, du rapport entre le taux d'alphabétisation des femmes par rapport à celui des hommes, au profit des femmes bénéficiaires du crédit. Toutefois, il convient de préciser que globalement le niveau d'instruction des femmes chefs de ménage ainsi que la proportion de femmes alphabétisées est relativement faible. Le nombre moyen d'années d'étude pour ces femmes est estimé à environ 1,6 an et seulement 23,8% d'entre elles sont alphabétisées.

Tableau 7 : Distribution des indicateurs d'alphabétisme et de niveau d'instruction selon l'accès au microcrédit

Indicateurs de la dimension : « Alphabétisation et niveau d'éducation »	La femme a accès au microcrédit			Total
	Non	Oui	P-value	
Nombre d'année d'étude	1,4	2,3	0,000	1,6
Indicatrice d'alphabétisme (%)	20,1	38,9	0,000	23,8
Rapport taux d'alphabétisme des femmes/taux d'alphabétisme des hommes	0,52	0,493	0,029	0,51
Rapport taux de scolarisation des femmes dans le primaire et le secondaire/taux de scolarisation des hommes dans le primaire et le secondaire	0,72	0,71	0,240	0,71

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

4.2.2. Responsabilités sociales et de conditions de vie

La répartition des femmes de l'échantillon montre sans équivoque que l'accès au microcrédit peut être un facteur clé de responsabilités sociales et d'amélioration des conditions de vie. Par conséquent, il peut conférer aux femmes, un niveau élevé d'autonomisation.

Tableau 8 : Distribution des indicateurs de responsabilités sociales et de conditions de vie selon l'accès au microcrédit

Indicateurs de la dimension : « Responsabilités sociales et conditions de vie »	La femme a accès au microcrédit			Total
	Non	Oui	P-value	
Indicatrice des épargnants	58,77	68,74	0,000	60,72
Indicatrice de possession d'un téléphone dans le ménage	37,38	63,06	0,000	42,37
Indicatrice des femmes propriétaire d'une maison	4,33	6,10	0,026	4,67
Indicatrice des femmes possédant un terrain	43,59	69,04	0,000	48,54
Indicatrice des femmes ayant un moyen de déplacement	20,42	64,44	0,000	28,97
Pourcentage de femmes possédant un téléphone	0,404	0,51	0,000	0,43
Pourcentage de femmes possédant une maison en location	0,044	0,059	0,002	0,046
Pourcentage des femmes possédant un terrain	0,45	0,622	0,000	0,48

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

4.2.3. Participation et droits politiques

Les résultats obtenus suggèrent que les membres des ménages des femmes bénéficiaires de microcrédit adhèrent plus aux mouvements associatifs que ceux des femmes non bénéficiaires. Si cette participation caractérisait davantage les chefs de ménage, étant donné que cette attitude précède généralement l'obtention de microcrédit, elle pourrait être interprétée comme un comportement endogène pour avoir accès aux institutions de microcrédit qui nécessiterait par exemple une caution solidaire. Par contre, si elle intervient après l'obtention du microcrédit, elle peut être interprétée comme un signe d'autonomisation.

Tableau 9 : Distribution des indicateurs de participation et de droits politiques selon l'accès au microcrédit

Indicateurs de la dimension : « Participation et droits politiques »	La femme a accès au microcrédit (%)			Total
	Non	Oui	P-value	
Un membre de votre ménage fait-il partie d'une association religieuse	30,40	35,76	0,0023	31,44
Un membre de votre ménage fait-il partie d'une association professionnelle	12,52	16,72	0,0011	13,34
Un membre de votre ménage fait-il partie d'une association politique	13,32	21,06	0,0000	14,83

Un membre de votre ménage fait-il partie d'une association familiale	34,6	,28	0,0000	12
--	------	-----	--------	----

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

4.2.4. Participation et droits culturels

Il ressort une différence positive et significative au profit des femmes bénéficiaires du microcrédit en ce qui concerne l'écoute de la radio et le suivi de la télévision. Au sein des bénéficiaires de microcrédit, la proportion de celles qui ont écouté la radio (67,9%) ou regardé la télévision (27,2%) est supérieure à celle des non bénéficiaires de microcrédit. Il en résulte donc que les bénéficiaires de microcrédit se démarquent des non bénéficiaires par rapport à leur capacité à allouer une partie de leur temps à la recherche de l'information ou aux loisirs, ce qui pourrait contribuer à accroître leurs capacités à prendre des décisions et à se battre pour leur droit à la liberté et à l'indépendance. Toutefois, il convient de noter que globalement, seulement 24% des femmes suivent la télévision. Par contre, plus d'une femme sur deux (55%) a écouté la radio pendant la semaine écoulée.

Tableau 10 : Distribution des indicateurs de participation et de droits culturels selon l'accès au microcrédit

Indicateurs de la dimension : « Participation et droits culturels »	La femme a accès au microcrédit (%)			Total
	Non	Oui	P-val	
Avez-vous écouté la radio pendant la semaine écoulée ?	51,9	67,9	0,0000	55,0
Avez-vous regardé la télévision pendant la semaine écoulée ?	23,3	27,2	0,0174	24,0
Pourcentage des femmes écoutant la radio/pourcentage des hommes écoutant la radio	0,659	0,65	0,8840	0,65

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Ces différents résultats révèlent de manière générale un avantage relatif affirmé pour les femmes bénéficiaires du microcrédit comparativement à celles qui n'en bénéficient pas pour les quatre dimensions de l'autonomisation retenues. Ils laissent présager d'un impact positif du microcrédit sur l'autonomisation.

4.3. Interrelations entre les quatre dimensions d'autonomisation

Au-delà d'une analyse qui porte sur l'autonomisation comme un facteur global, cette étude met un accent particulier sur les dimensions de l'autonomisation pour mieux orienter les politiques et stratégies qui visent à renforcer ou accroître l'autonomisation des femmes. A cet effet, une analyse de corrélation a été faite. Elle montre que l'autonomisation des femmes vue sous l'angle de « l'alphabétisation et du niveau d'éducation » présente une corrélation significative et positive avec les autres dimensions de l'autonomisation à l'exception de la dimension relative à la

« participation et droits politiques » qui est négative. Ceci traduit le fait que plus les femmes sont instruites ou alphabétisées, plus elles s'offrent des possibilités de choix et de décision en termes de participation et de droits culturels, de responsabilité sociale et d'amélioration de leurs conditions de vie. En outre, cette analyse montre que c'est la dimension « responsabilités sociales et amélioration des conditions de vie » qui détermine davantage l'indice global d'autonomisation.

Tableau 11 : Matrice de corrélation des dimensions de l'autonomisation

		indice composite des dimensions d'autonomisation				
		alphabétisation et niveau d'éducation	participation et droits politiques	participation et droits culturels	responsabilité sociale et condition de vie	global
indice composite des dimensions d'autonomisation	alphabétisation et niveau d'éducation	1,0000				
	participation et droits politiques	-0,0460*	1,0000			
	participation et droits culturels	0,2511*	0,0007	1,0000		
	responsabilité sociale et condition de vie	0,3824*	0,0010	0,3070*	1,0000	
	global	0,3652*	0,3680*	0,3963*	0,6366*	1,0000

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010; *Significative à 5%.

4.4. Accès au microcrédit et autonomisation des femmes au Bénin

Cette section permet de capter l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes chefs de ménage au Bénin.

Les contrefactuels pour les femmes bénéficiaires ont été obtenus à partir du modèle de régression logistique sur la base du score de propension de chaque femme de bénéficier du microcrédit étant donné les caractéristiques observables. Ceci a permis d'identifier quelques déterminants essentiels qui pourraient expliquer le statut des femmes en termes d'accès au microcrédit. Il s'agit du milieu de résidence, la classe d'âge et la situation matrimoniale. En effet, le statut de bénéficiaire du microcrédit est positivement influencé par la résidence en milieu urbain, l'âge du bénéficiaire compris entre 35 et 44 ans et le fait que le bénéficiaire soit marié. La probabilité d'obtenir le microcrédit diminue si l'âge du bénéficiaire est inférieur à 25 ans [Cf. annexe 2.1].

Par rapport à la qualité de l'appariement, les résultats des estimations montrent que la procédure d'appariement de l'échantillon est effective parce qu'elle permet de faire en sorte que l'assignation au traitement présente les caractéristiques d'une expérience aléatoire classique sur la base du score de propension. L'appariement sur la base du score élimine énormément la

dissemblance entre les femmes bénéficiaires du microcrédit et celles qui n'en ont pas bénéficié [Cf. annexe 2.2].

En outre, pour les différentes estimations, la restriction au support commun est validée par les données. Ceci assure que pour chaque femme bénéficiaire, il existe au moins une femme non bénéficiaire avec un score de propension proche. La répartition du score de propension dans les deux groupes a conduit à retenir comme support commun les scores compris entre 0,03 et 0,58. Le graphique fourni en annexe 2.3 illustre la répartition du score de propension dans les deux groupes.

De façon globale, les résultats des estimations suggèrent un impact positif et significatif du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bénin. Cet impact global est l'expression de l'effet significatif du microcrédit sur les dimensions « responsabilités sociales et condition des vie » et « participation et droits culturels » de l'autonomisation. Ainsi, en permettant aux femmes d'être économiquement actives, le microcrédit leur permet d'avoir des possibilités de s'informer et de constituer notamment des actifs physiques, ce qui renforce leur influence dans la communauté [Cf. annexe 2.5]

La situation est similaire pour les femmes pauvres [Cf. annexe 2.6]. Les résultats montrent un impact positif et significatif du microcrédit sur l'indice global de l'autonomisation et sur les dimensions « responsabilités sociales et condition des vie » et « participation et droits culturels ». Ces résultats suggèrent donc que par rapport aux femmes pauvres n'ayant pas accès au microcrédit, les femmes bénéficiaires de microcrédit connaissent globalement un gain du point de vue de leur autonomisation. Ainsi, l'accessibilité au microcrédit constitue non seulement un facteur de réduction de la pauvreté à travers son effet direct sur le revenu, mais également un outil de protection sociale à travers la constitution d'actifs physiques pour lutter contre les chocs.

Par ailleurs, le fait que le microcrédit ne détermine pas la participation politique et les droits politiques des femmes bénéficiaires pauvres, perçus ici comme l'appartenance à une association religieuse, professionnelle, politique ou familiale peut laisser croire que les femmes pauvres bénéficiaires de microcrédit accordent plus d'importance à leurs conditions de vie et à leurs responsabilités sociales. Leur état de pauvreté ou la recherche de moyens de subsistance les oriente moins vers de telles activités qui, a priori, n'ont pas de retombées financières.

4.5. Analyse de la distribution de l'indice de l'autonomisation selon les caractéristiques socio-économiques et géographiques des femmes

Cette analyse compare l'indice moyen des différentes dimensions de l'autonomisation selon les caractéristiques des femmes¹¹.

¹¹ Les caractéristiques retenues pour l'analyse dépendent de la représentativité au sein notre l'échantillon.

Selon le milieu de résidence, la répartition de la distribution des différentes dimensions de l'autonomisation révèle une différence positive et significative en faveur du milieu urbain à l'exception de la dimension « participation et droits politiques » qui présente un score moyen plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce résultat traduit l'existence d'un capital social très élevé en milieu rural, qui sans être confondu au communautarisme, justifie les relations interpersonnelles, un des déterminants essentiel du capital social dans les milieux ruraux.

Tableau 12 : Distribution de l'indice d'autonomisation selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Alphabétisation et niveau d'éducation	Participation et droits politiques	Participation et droits culturels	Responsabilité sociale et condition de vie	Global
Urbain	1,83	0,78	2,66	1,082	0,849
Rural	1,36	0,85	2,36	0,785	0,751
P value	0,0000*	0,0001*	0,000*	0,0000*	0,0000*

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Le même constat en termes de disparités est fait lorsqu'on considère les tranches d'âge sauf pour les dimensions « alphabétisation et niveau d'éducation » et « participation et droits culturels » pour lesquelles l'on note une égalité¹² dans les groupes d'âge.

Par rapport à l'indice global d'autonomisation, le score moyen est beaucoup plus important chez les femmes dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans. Les femmes âgées de 60 ans et plus enregistrent l'indice moyen d'autonomisation le plus bas. Cette tendance selon les classes d'âge ne change pas avec les dimensions d'autonomisation qui portent respectivement sur « la responsabilité sociale et les conditions de vie » et « la participation et les droits politiques » où les scores moyens suivant les groupes sont significativement¹³ différents.

Tableau 13 : Distribution de l'indice d'autonomisation selon l'âge

Groupe d'âge	Alphabétisation et niveau d'éducation	Participation et droits politiques	Participation et droits culturels	Responsabilité sociale et condition de vie	Global
Moins de 25 ans	1,78	0,74	2,43	0,84	0,76
25 - 34 ans	1,60	0,82	2,51	0,94	0,81
35 - 44 ans	1,61	0,84	2,56	0,97	0,83
45 - 59 ans	1,55	0,84	2,49	0,92	0,79
60 ans et plus	1,47	0,79	2,42	0,83	0,75
Pr > F	0,14	0,05**	0,48	0,00*	0,00*

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

¹² Selon le test de Levene

¹³ * =significatif à 5% **=significatif à 10%

Lorsqu'on considère les branches d'activités des femmes, aucune disparité n'apparaît en ce qui concerne l'indice global d'autonomisation, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on considère les dimensions de façon distincte. En effet, les femmes travaillant dans le secteur « autres services » présentent le score moyen le plus élevé pour les toutes dimensions sauf la dimension « participation et droits politiques » pour laquelle, ce sont plutôt les femmes travaillant dans le secteur agricoles qui présentent le score le plus élevé.

Tableau 14 : Distribution de l'indice d'autonomisation selon la branche d'activité

Branche d'activité	Alphabétisation et niveau d'éducation	Participation et droits politiques	Participation et droits culturels	Responsabilité sociale et condition de vie	Global
Agriculture Élevage et Pêche	1,33	0,86	2,38	0,83	0,77
Industrie	1,58	0,75	2,43	0,86	0,77
Commerce et restauration	1,65	0,82	2,54	0,93	0,79
Autres services	1,89	0,82	2,68	1,13	0,85
Non déclaré	1,64	0,74	2,49	0,91	0,77
Pr > F	0,000*	0,000*	0,000*	0,000*	0,58

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

Par rapport à la situation matrimoniale des femmes, l'on note d'une manière globale que ce sont les femmes mariées, divorcées ou séparées et celles en union libre qui présentent un indice d'autonomisation plus élevé comparées aux célibataires et les veuves qui sont au bas de l'échelle. L'autonomisation suivant la dimension de « l'alphabétisation et du niveau d'instruction » place au premier rang les femmes célibataires suivies des divorcées ou séparées et celles en union libre. Les mariées ou les divorcées ou séparées se distinguent par rapport à la dimension « participation et droits politiques ». Par rapport à la dimension « participation et droits culturels », les divorcées présentent un comportement similaire aux célibataires puis à celles des femmes en union libre, alors que les veuves semblent être plus proches des mariées. Par rapport à la dimension « responsabilités sociales et conditions de vie », les femmes veuves sont moins autonomes que les autres catégories, avec à leur tête les divorcées. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'homme constituait le principal pourvoyeur du ménage.

Tableau 15 : Distribution de l'indice d'autonomisation selon le statut matrimonial

Situation matrimoniale	Alphabétisation et niveau d'éducation	Participation et droits politiques	Participation et droits culturels	Responsabilité sociale et condition de vie	Global
Célibataire	1,79	0,78	2,51	0,95	0,77
Marié	1,56	0,88	2,49	0,96	0,83
Divorcé, séparé	1,77	0,81	2,67	0,97	0,83

Veuf, veuve	1,45	0,76	2,44	0,82	0,75
Union libre	1,71	0,68	2,67	0,96	0,79
Pr > F	0,000*	0,000*	0,003*	0,000*	0,000*

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

Par rapport au statut de pauvreté, il ressort que les femmes pauvres sont moins autonomes que les non pauvres et ce, quelles que soient les dimensions retenues sauf celle liée à la « participation et droits politiques». En effet, de manière générale, les pauvres sont par nature, caractérisés par un faible niveau élevé d'éducation, par la précarité de leurs conditions de vie et des responsabilités sociales très limitées.

Tableau 16 : Distribution de l'indice d'autonomisation selon le statut de pauvreté

Situation de pauvreté	Alphabétisation et niveau d'éducation	Participation et droits politiques	Participation et droits culturels	Responsabilité sociale et condition de vie	Global
Non	1,59	0,81	2,52	0,92	0,80
Oui	1,46	0,84	2,41	0,86	0,78
P-value	0,0000*	0,277	0,00*	0,0001*	0,0382*

Source : Estimation à partir de EMICoV 2010.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort une forte disparité de la répartition de l'indice d'autonomisation des femmes selon leurs caractéristiques socio-économiques. En particulier, les ménages pauvres se révèlent par un niveau d'autonomisation plus faible. Ce constat implique que les politiques visant à accroître le niveau d'autonomisation des femmes doivent privilégier le renforcement de leur capital humain et leur accès aux ressources financières et matérielles pouvant contribuer à l'amélioration de leurs conditions.

V. Conclusion

Cette étude s'est employée à appréhender l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bénin. A cet effet, sur la base des données disponibles dans le cadre de l'enquête de suivi EMICoV 2010 et de la revue de littérature sur les indices d'autonomisation, quatre dimensions de l'autonomisation ont été retenues, en l'occurrence (i) alphabétisation et niveau d'éducation, (ii) responsabilités sociales et conditions de vie, (iii) participation et droits politiques, (iv) participation et droits culturels.

L'approche méthodologique adoptée pour mesurer l'impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes et sur leur niveau de vie, notamment sur la pauvreté, est la méthode des groupes appariés, inspirée entre autres des travaux de Rosenbaum & Rubin [1983], Rubin [2006] et Abadie & Imbens [2006].

Des résultats obtenus, il ressort globalement que le microcrédit a eu un impact positif et significatif sur l'autonomisation des femmes au Bénin et de façon spécifique sur les dimensions « responsabilités sociales et condition des vie » et « participation et droits culturels ». Les estimations à l'échelle des femmes pauvres, confirment ces résultats. L'absence d'impact du microcrédit sur la dimension « la participation politique et les droits politiques » des femmes bénéficiaires pauvres, laisse croire que les femmes pauvres privilégient les activités économiques que les activités associatives de type professionnel, religieux ou politique.

Les stratégies visant à l'autonomisation des femmes au Bénin se doivent ainsi de promouvoir l'accès aux actifs financiers et physiques afin de leur permettre de mener des activités génératrices de revenu, sans toutefois occulter la nécessité d'une meilleure représentation des femmes dans les instances de gouvernance économique et politique, afin de réduire les inégalités en la matière.

Références bibliographiques

- Aakvik, A (2001) :« *Bounding a Matching Estimator: The Case of a Norwegian Training Program* », Oxford Bulletin of Economics and Statistics, Department of Economics, University of Oxford, Vol. 63, No. 1, (Feb. 2001), pp. 115-143.
- Abadie, A. and G. Imbens (2006) :« *Large Sample Properties of Matching Estimators for Average Treatment Effects* », *Econometrica*, Vol. 74, No. 1 (Jan. 2006), pp. 235-267.
- Ackerly, B.A. (1995) :« *Testing the Tools of Development: Credit Programmes, Loan Involvement, and Women's Empowerment* », *IDS Bulletin*, Vol. 26, Issue 3, (Jul. 1995), pp. 56-68.
- Ahmed, S. (2004) :« *Microcredit in Bangladesh: Achievements and Challenges*». Palli Karma-Sahayak Foundation, Bangladesh, 14p.
- Alsop, R. and N. Heinsohn (2005) : « *Measuring Empowerment in Practice: Structuring Analysis and Framing Indicators* », World Bank Policy Research Working Paper No. 3510, (Feb. 2005), 122 p.
- Amin, R. et al. (1998) :« *NGO-Promoted Microcredit Programs and Women's Empowerment in Rural Bangladesh : Quantitative and Qualitative Evidence* », *The Journal Of Development Areas*, (Winter 1998), pp. 221-236.
- Asim, S. (2008) :« *Evaluating the Impact of Microcredit on Women's Empowerment in Pakistan* », CREB Working Paper No. 2-9 (Oct. 2008), 57p.
- Banerjee, A. et al. (2010) :« *The Miracle of Microfinance? Evidence from a randomized evaluation* ». Working Paper, MIT Department of Economics and Abdul Jameel Poverty Action Lab, (June 2010), 53p.
- Basher, A. (2007) :« *Empowerment of microcredit participants and its spillover effects: evidence from the Grameen Bank of Bangladesh* ». *Journal of Developing Areas: Tennessee State University College of Business*. Vol. 40.No. 2.pp.173-183.
- Batliwala, S. (1994) :« *The meaning of women's empowerment: New concepts from action* », in *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment and Rights* : Sen, G., A. Germain and L.C. Chen, eds. Cambridge, Harvard University Press, pp. 127-138.
- Becker, S.O. and M. Caliendo (2007) : « *Sensitivity analysis for average treatment effects* », *Stata Journal*, StataCorp LP, Vol. 7, No. 1, (Feb. 2007), pp. 71-83.
- Beegle, K. et al. (2001) :« *Bargaining power within couples and use of prenatal and delivery care in Indonesia* », *Studies in Family Planning*, Vol. 32, Issue 2, (June 2001), pp. 130-146.
- Caliendo, M. and R. Hujer (2006) :« *The microeconomic estimation of treatment effects-An overview* », *AStA Advances in Statistical Analysis*, Springer, Vol. 90, No. 1, (March 2006), pp. 199-215.
- Chemin, M. (2008) :« *The benefits and costs of microfinance: evidence from Bangladesh* ». *Journal of Development Studies*, Volume 44, Issue 4 (April, 2008), pp.463-484.
- Cheston, S. and L. Kuhn (2002): « *Empowering Women through Microfinance* », in S. Daley-Harris, ed., *Pathways Out of Poverty: Innovations in Microfinance for the Poorest Families*: Bloomfield, Kumarian Press, p. 167-228.
- Dehejia, R. H. and S. Wahba (2002) :« *Propensity Score Matching Methods for Nonexperimental Causal Studies* », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 84, No. 1, (Feb. 2002), pp. 151-161.
- Duflo, E. et W. Parienté (2009) : « *Développements récents sur l'impact et les mécanismes de la microfinance* », *Secteur Privé et Développement*, La Revue de PROPARCO, N°3, (Sept. 2009), "Quel équilibre entre soutenabilité financière et enjeux sociaux dans le secteur de la microfinance ?", pp. 10-12.
- Fonds International de Développement Agricole (2009) : « *L'égalité des sexes et la microfinance rurale : Atteindre et autonomiser les femmes* ». Guide à l'intention des spécialistes, (Août 2009), 81p.

- Goetz, A.M and S.R. Gupta (1996) :« *Who Takes the Credit?: Gender, Power, and Control Over Loan Use in Rural Credit Programmes in Bangladesh* ». World Development. Vol. 24, No. 1, pp. 45-63.
- Guérin, I. (2002a) : « *Microfinance et Autonomie Féminine* », Organisation Internationale du Travail, Programme Finance et Solidarité, Document de travail N° 32, 69p.
- Guérin, I. (2002b) : « *Les sommets mondiaux du microcrédit : où en est-on cinq ans après ?* », Revue du Tiers Monde, t. XLIII, Vol. 43, N°172 (Oct.-Déc. 2002), pp. 867-877.
- Guérin, I. et J. Palier (2005) : « *Microfinance et empowerment des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu ?* », ADA Dialogue, N°37, (mai 2007), pp. 27-34.
- Hashemi, S. et al. (1996) :« *Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh* », World Development, Vol. 24, No. 4, pp. 635-653.
- Heckman, J., H. Ichimura and P. Todd (1997) :« *Matching as an Econometric Evaluation Estimator: Evidence from Evaluating a Job Training Programme* », Review of Economic Studies, Vol. 64, No. 4, Special Issue: Evaluation of Training and Other Social Programmes, (Oct. 1997), pp. 605-654.
- Heckman, J., H. Ichimura, J. Smith and P. Todd (1998) :« *Characterizing Selection Bias Using Experimental Data* », Econometrica, Vol. 66, No. 5, (Sept. 1998), pp. 1017-1098.
- Hoque, M. and Y. Itohara (2008) : « *Participation and Decision Making Role of Rural Women in Economic Activities: A Comparative Study for Members and Non-Members of the Micro-Credit Organizations in Bangladesh* ». Journal of Social Sciences Vol 4, N°3, pp. 229-236.
- Ibrahim, S. and S. Alkire (2007) :« *Agency and Empowerment: A Proposal for Internationally Comparable Indicators* », Oxford Development Studies, Vol 35, Issue 4, pp 379-403.
- INSAE (2007) : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages (EMICoV 2006) : Rapport de synthèse* ». (Déc. 2007), 25p.
- Kabeer, N. (1999a) :« *Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment* », Development and Change, Vol. 30, pp. 435-464.
- Kabeer, N. (1999b) :« *The Conditions and Consequences of Choice: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment* », United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD) Discussion Paper No. 108, (Aug. 1999), 58p.
- Kabeer, N. (2001a) :« *Conflicts Over Credit: Re-Evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh* », World Development, Vol. 29, No. 1, (Jan. 2001), pp. 63-84.
- Kabeer, N. (2001b) :« *Reflections on the Measurement of Women's Empowerment* », in *Discussing Women's Empowerment-Theory and Practice*. Sida Studies No. 3.
- Karlan, D (2001) : « *Microfinance Impact Assessments The Perils of Using New Members as a Control Group* », Journal of Microfinance, Vol. 3, No. 2, pp. 75-85.
- Keller, B. and D.C. Mbwewe (1991) :« *Policy and planning for the empowerment of Zambia's women farmers* ». Canadian Journal of Development Studies, Vol. 12, No. 1, pp. 75-88 [as cited in Rowlands, Jo. 1995. "Empowerment examined." *Development in Practice* 5(2):101-107].
- Khandker, S et al. (2008) :« *Benefits of Improving Young Women's Labor Market Opportunities: Evidence from Group-based Credit Programs in Rural Bangladesh* », Part of the background research being undertaken for the World Bank's Adolescent Girls' Initiative aimed at promoting the economic empowerment of adolescent girls and young women in low-income countries, (Oct. 2008), 24p.
- Khandker, S. R. (2005) :« *Microfinance and Poverty Evidence Using Panel Data from Bangladesh* », The World Bank Economic Review, Vol 19, N°2, (Sept. 2005), pp 263-286.
- Kim et al. (2007) : « *Understanding the Impact of a Microfinance-Based Intervention on Women's Empowerment and the Reduction of Intimate Partner Violence in South Africa* », (Oct. 2007), American Journal of Public Health, Vol. 97, No. 10, pp. 1-9.
- Kishor, S. (1995) :« *Autonomy and Egyptian Women: Findings from the 1988 Egypt Demographic and Health Survey* ». Occasional Papers 2, Macro International Inc.

- Kishor, S. (2000a) :« *Empowerment of women in Egypt and links to the survival and health of their infants* ». In *Women's Empowerment and Demographic Processes: Moving Beyond Cairo*. Harriet Presser and Gita Sen, eds. New York: Oxford University Press.
- Kishor, S. (2000b) :« *Women's contraceptive use in Egypt: What do direct measures of empowerment tell us?* », Paper prepared for presentation at the annual meeting of the Population Association of America, (March 2000).
- Latortue, A. et A. Linthorst (2011) : « *Afrique Subsaharienne 2010 Benchmarking et Analyse du Secteur de la Microfinance* », rapport publié en avril 2011, 24p.
- Levy, M. (2010) :« *The Effects of Microfinance on Women's Empowerment in Zimbabwe* », Capstone (Spring 2010), 38p.
- Mahmud, S. (2003): « *Actually How Empowering Is Microcredit ?* », *Development and Change* Vol 34, Issue 4, (Sept. 2003), pp. 577-605.
- Malhotra, A. and M. Mather (1997) :« *Do schooling and work empower women in developing countries? Gender and domestic decisions in Sri Lanka* », *Sociological Forum*, Vol. 12, No. 4, pp. 599-630.
- Malhotra, A. et al. (2002) :« *Measuring Women's Empowerment as a Variable in International Development* », Background Paper Prepared for the World Bank Workshop on Poverty and Gender: New Perspectives (Final Version: June 28, 2002), 58p.
- Mantel, N. & W. Haenszel (1959) :« *Statistical aspects of the analysis of data from retrospective studies of disease* », *Journal of National Cancer Institute*, Vol. 22, No. 4, (Apr. 1959), pp. 719-748.
- Mason, K.O. (1986) :« *The status of women: Conceptual and methodological issues in demographic studies* », *Sociological Forum*, Vol. 1, No. 2, pp. 284-300.
- Matul, M. (2000) : « *IKM étude de cas : PADME Bénin* », étude réalisée dans le cadre du projet pilote IKM (Impact Knowledge Management) de PlaNetFinance , (Oct. 2000), 14p.
- Mayoux, L. (1997) :« *The Magic Ingredient ? Microfinance and Women's Empowerment* ». A Briefing Paper prepared for the Micro Credit Summit, Washington, (Feb. 1997), 9p.
- Mayoux, L. (2000) :« *Micro-finance and the empowerment of women: A Review of the key issues* », *Social Finance Unit Working Paper No. 23*, ILO, 31p.
- Mayoux, L. (2001) :« *Tackling the Down Side: Social Capital, Women's Empowerment and Micro-Finance in Cameroon* », *Development and Change*, Vol. 32, pp.435-464.
- Mayoux, L. (2002) :« *Microfinance and women's empowerment: Rethinking 'best practice'* », *Development Bulletin*, no. 57, pp. 76-81.
- Mayoux, L. (2005) :« *Gender Equity, Equality and Women's Empowerment: Principles, Definitions and Frameworks* », (Sept. 2005), 9p. Paper available on Aga Khan Foundation website on Microfinance for Women's Empowerment (www.genfinance.net).
- Mayoux, L. (2007) : « *Atteindre les femmes et les autonomiser : défis pour la microfinance* », *ADA Dialogue*, N°37, (mai 2007), pp. 35-64.
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) (2011) : « *Deuxième Recensement des Systèmes Financiers Décentralisés au Bénin : Rapport Général* », (Sept. 2011), 101 p.
- Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (2011) : « *Mission d'évaluation globale du programme de microcrédit aux plus pauvres* », étude réalisée par le Cabinet Pluri-Expertises (Avr. 2011), 88p.
- Pitt, M. and S. Khandker (1998) :« *The Impact of Group-Based Credit Programmes on Poor Households in Bangladesh: Does Gender of the participant Matter?* », *Journal of Political Economy*, Vol. 106, pp. 958-996.
- Pitt, M. et al. (2006) :« *Empowering Women with Micro Finance: Evidence from Bangladesh* », *Economic Development and Cultural Change*, pp. 791-830.

- PNUD (1995) : « *Rapport sur le développement Humain. La Révolution de l'Égalité entre les Sexes* », Vue d'ensemble, 11p.
- PNUD (2010) « *La vraie richesse des nations : chemin du développement humain* », Rapport sur le développement Humain 2010.
- PNUD (2011) « *Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous* », Rapport sur le développement Humain 2011.
- Rahman, S. (2007) :« *Microcredit Programs and Economic Indicators: Are the Higher Income Borrowers Better Off? Evidence from Bangladesh* », International Review of Business Research Papers, Vol. 3 No. 3, (August 2007), pp. 309-324.
- Rahman, S. et al. (2009) :« *Impact Of Microcredit Programs On Higher Income Borrowers: Evidence From Bangladesh* », International Business & Economics Research Journal, Vol. 8, Nb 2, (Feb. 2009), pp. 119-124.
- République du Bénin (2011) : « *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, SCRP 2011-2015* », Document adopté en Conseil de Ministres le 16 mars 2011, 189p.
- Roodman, D. and J. Morduch (2009) :« *The Impact of Microcredit on the Poor in Bangladesh: Revisiting the Evidence* », Center for Global Development Working Paper N°174, (June 2009), 47p.
- Rosenbaum, P.R. and D.B. Rubin (1983) :« *The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects* », Biometrika, Vol. 70, No. 1. (Apr., 1983), pp. 41-55.
- Rubin, D.B. (2006) :« *Matched Sampling for Causal Effects* », Cambridge University Press, (Sept. 2006), 502 p.
- Samman, E. and M.E. Santos (2009) : « *Agency and Empowerment: A Review of Concepts, Indicators and Empirical Evidence* », Prepared for the 2009 Human Development Report in Latin America and the Caribbean, (May.2009), 48 p.
- Schuler, S.R. and S. M. Hashemi (1994) :« *Credit Programs, Women's Empowerment, and Contraceptive use in Rural Bangladesh* », Studies in Family Planning, Vol. 25, No. 2 (Mar-Apr, 1994), pp. 65-76.
- Schuler, S.R. et al. (1998) :« *Men's Violence Against Women in Rural Bangladesh: Undermined or Exacerbated by Microcredit Programs?* ». Development in Practice, Routledge: UK. Vol. 8, No. 2, (May 1998), pp. 148-157.
- Smith, J.A. (2000) :« *A Critical Survey of Empirical Methods for Evaluating Active Labor Market Policies* », Swiss Journal of Economics and Statistics (SJES), Swiss Society of Economics and Statistics (SSES), Vol. 136, No. III, (Sept. 2000), pp. 247-268.
- Steele, F. et al. (1998) :« *The Impact of an Integrated Micro-credit Program on Women's Empowerment and Fertility Behavior in Rural Bangladesh* », London School of Economics, Policy Research Division Working Paper 1998 No. 115, 39p.
- Swain, R.B. and F.Y. Wallentin (2007) :« *Does Microfinance Empower Women? Evidence from Self Help Groups in India* », (Aug. 2007), Uppsala University, Department of Economics, Working paper 2007:24, 26p.
- World Bank (2002) :« *Empowerment and Poverty Reduction: A Sourcebook* », (June 2002), 371 p.
- World Bank (2005) :« *Measuring empowerment: Cross Disciplinary Perspectives* », edited by D. Narayan , 475 p.

Annexes

Annexe 1 : Domaines de l'autonomisation de la femme

Dimensions	Ménage	Communauté	National/global
Economique	Contrôle des ressources par les femmes, relative participation aux dépenses du ménage, accès et contrôle des ressources familiales.	Accès des femmes à l'emploi, à la propriété des biens et de la terre, accès au crédit, accès aux marchés, implication ou représentation dans les associations locales de commerce.	Représentation des femmes au niveau des emplois hautement payés, prise en considération des intérêts des femmes dans les politiques macro-économiques, prise en considération du genre dans le Budget Général de l'Etat.
Socio-culturelle	Liberté de mouvement des femmes, pas de discrimination contre les filles, engagement à l'éducation des filles.	Accès des femmes aux moyens modernes de transport, participation aux groupes extra-familiaux et aux réseaux sociaux, levée des normes patriarcales (telles que la préférence du garçon), représentation des femmes au niveau des mythes et rituels.	Alphabétisation des femmes, accès des femmes plusieurs options d'éducation, image positive de la femme, leur rôle et leur contribution dans les medias.
Familiale/inter professionnelle	Participation à la prise de décision domestique, contrôle des relations sexuelles, capacité à prendre des décisions liées à la maternité, l'utilisation de la contraception, l'obtention de l'avortement, le choix délibéré de l'époux et du moment du mariage, l'absence de violence sur les femmes.	Avancée dans les systèmes de mariage, ou dans les relations entre homme et femmes accordant plus d'autonomie à la femme (mariages retardés, choix de l'époux, réduction de la pratique de la dot, l'acceptation du divorce) ; campagne locale contre la violence sur les femmes.	Tendance nationale/régionale sur le moment ou l'âge du mariage, possibilité pour la femme de demander le divorce, soutien politique, légal et religieux à la levée de ces barrières, système permettant l'accès à la contraception, à l'avortement sécurisé, à la santé de la reproduction.
Légale	Connaissance des droits légaux, soutien domestique à l'exercice du droit.	Mobilisation de la communauté en faveur de ses droits, campagne pour la vulgarisation des droits de la femme, application effective des droits de la femme.	Soutien des droits de femme par les lois, accès aux ressources aux options, utilisation du système juridique pour combattre pour droits de la femme, soutien légal aux droits de la femme.
Politique	Connaissance du système politique et moyen d'y accéder, soutien domestique pour l'engagement politique, exercice du droit de vote.	Implication ou mobilisation des femmes dans les campagnes sous systèmes politiques locales, soutien des femmes pour une législation ou un candidat particulier, représentation dans le gouvernement local.	Présence des femmes au gouvernement national ou régional, défense des intérêts des femmes au niveau des différents lobbies ou groupes d'intérêt, Force électorale des femmes.
Psychologique	Estime de soi, bien-être psychologique.	Conscience collective de la justice, potentiel de mobilisation.	Sens de l'inclusion et des droits, acceptation systémique des droits et de l'inclusion.

Source : Malhotra et al. [2002]

Annexe 2 : Résultats empiriques

Annexe 2.1. : Modèle logistique de l'accès au crédit pour l'estimation du score de propension

	Coef	p value
Milieu de Résidence	0.3988*	0.000
Industrie	-0.190	0.280
Moins de 25 ans	-1.827*	0.000
35 - 44 ans	0.1819**	0.050
Célibataire	0.535**	0.051
Marié	1.848*	0.000
A fréquenté	-0.9664*	0.000
Constante	-1.518*	0.000
Number of obs		4261
LR chi2(15)		690.18
Prob>chi2		0.0000
Pseudo R2		0.1640

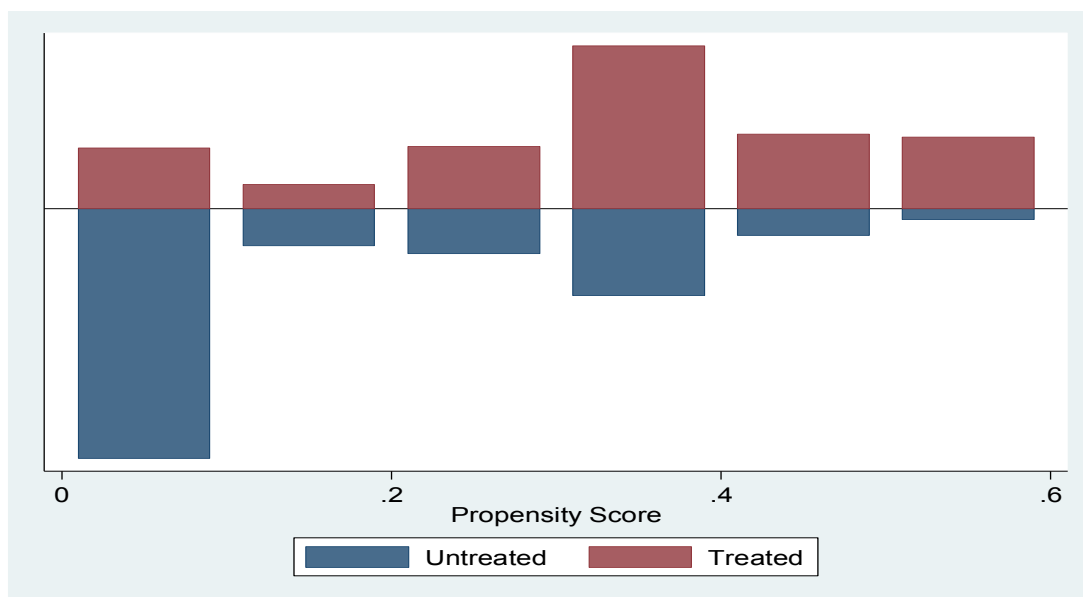
Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

Annexe 2.2. : Test d'appariement

Variable	Moyenne		%reduct		t-test	
	Sample	BenfNbenf	%bias	bias	t	p> t
Milieu urbain	AT	1.6239 1.5745	10.1		2.58	0.010
	APT	1.6239 1.627	-0.6	93.8	-0.13	0.898
Commerce et restaur	AT	0.06167 0.05931	1.0		0.26	0.798
	APT	0.06167 0.05288	3.7	-271.9	0.77	0.442
Moins de 25 ans	AT	0.00605 0.0146	-8.5		-1.95	0.051
	APT	0.00605 0.00645	-0.4	95.3	-0.10	0.917
35 - 44 ans	AT	0.3422 0.21655	28.3		7.59	0.000
	APT	0.3422 0.32072	4.8	82.9	0.93	0.354
Célibataire	AT	0.01935 0.08668	-30.4		-6.68	0.000
	APT	0.01935 0.01956	-0.1	99.7	-0.03	0.974
Marié	AT	0.82346 0.38838	99.4		23.89	0.000
	APT	0.82346 0.82497	-0.3	99.7	-0.08	0.936
A fréquenté	AT	1.6167 1.8017	-41.6		-11.38	0.000
	APT	1.6167 1.6174	-0.2	99.6	-0.03	0.977

AT: Avant traitement; APT : Apres traitement; Benf: Bénéficiaire- Nbenf: Non bénéficiaire.

Annexe 2.3. : Support commun



Source : Estimation à partir de EMICoV 2010

Annexe 2.4. : Analyse de sensibilité de l'effet probable de l'accès au microcrédit aux caractéristiques inobservables

Gamma	Indice global d'autonomisation				Resp sociales et condition de vie				Participation et droits culturels			
	Q_m h+	Q_mh -	p_mh +	p_mh -	Q_mh +	Q_mh -	p_mh +	p_mh -	Q_mh +	Q_mh -	p_mh +	p_mh -
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.05	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.1	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.15	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.2	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	0,000	0,508	0,000
1.25	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.3	0,000	-0,020	0,000	0,508	0,000	-0,019	0,000	0,508	-0,020	0,000	0,508	0,000
1.35	0,000	-0,020	0,000	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.4	0,000	-0,020	0,000	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.45	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.5	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.55	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.6	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.65	-0,020	0,000	0,508	0,000	-0,019	-0,019	0,508	0,508	0,000	-0,020	0,000	0,508
1.7	0,000	-0,020	0,000	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.75	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.8	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.85	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	0,000	-0,020	0,000	0,508
1.9	-0,020	-0,020	0,508	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
1.95	0,000	-0,020	0,000	0,508	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508

2	-	0,000	0,508	0,000	-0,019	-0,019	0,508	0,508	-0,020	-0,020	0,508	0,508
		0,020										

Gamma : odds of differential assignment due to unobserved factors

Q_mh+ : Mantel-Haenszel statistic (assumption: overestimation of treatment effect)

Q_mh- : Mantel-Haenszel statistic (assumption: underestimation of treatment effect)

p_mh+ : significance level (assumption: overestimation of treatment effect)

p_mh- : significance level (assumption: underestimation of treatment effect)

Annexe 2.5. : Accès au microcrédit et autonomisation des femmes

Niveau d'alphabétisation et de niveau d'éducation		
	ATT	T-student
KM (Normal)	-0,054	-1,461
KM(Epan)	-0,054	-1,268
Radius Matching (r=0.01)	-0,056	-1,290
Radius Matching (r=0.05)	-0,056	-1,290
Participation et les droits politiques		
KM (Normal)	0,004	0,080
KM(Epan)	0,010	0,183
Radius Matching (r=0.01)	0,011	0,207
Radius Matching (r=0.05)	0,008	0,156
Responsabilité sociale et de condition de vie		
KM (Normal)	0,287	9,008
KM(Epan)	0,278	8,057
Radius Matching (r=0.01)	0,278	7,896
Radius Matching (r=0.05)	0,274	8,123
Participation et les droits culturels		
KM (Normal)	0,168	3,923
KM(Epan)	0,160	3,697
Radius Matching (r=0.01)	0,162	3,790
Radius Matching (r=0.05)	0,157	3,503
Indice global d'autonomisation		
KM (Normal)	0,109	6,041
KM(Epan)	0,106	5,173
Radius Matching (r=0.01)	0,106	5,150
Radius Matching (r=0.05)	0,104	5,157

KM (estimateur par appariement avec fonction de noyau)

Annexe 2.6. : Accès au microcrédit et autonomisation des femmes pauvres

Niveau d'alphabétisation et de niveau d'éducation		
	ATT	T-student
KM (Normal)	-0,0367	-0,9241
KM(Epan)	-0,0544	-1,2942
Radius Matching (r=0.01)	-0,0543	-1,3848
Radius Matching (r=0.05)	-0,0562	-1,4534
Participation et les droits politiques		
KM (Normal)	0,0043	0,0791
KM(Epan)	0,0101	0,1863
Radius Matching (r=0.01)	0,0110	0,1916
Radius Matching (r=0.05)	0,0085	0,1673
Responsabilité sociale et de condition de vie		
KM (Normal)	0,2867	8,9099
KM(Epan)	0,2781	7,9140
Radius Matching (r=0.01)	0,2785	7,6819
Radius Matching (r=0.05)	0,2740	7,9528
Participation et les droits culturels		
KM (Normal)	0,1680	3,8095
KM(Epan)	0,1617	3,7940
Radius Matching (r=0.01)	0,1617	3,7940
Radius Matching (r=0.05)	0,1570	3,4315
Indice global d'autonomisation		
KM (Normal)	0,1091	5,3896
KM(Epan)	0,1056	5,4598
Radius Matching (r=0.01)	0,1058	4,9862
Radius Matching (r=0.05)	0,1042	5,1055
KM (estimateur par appariement avec fonction de noyau)		